



PARTIR DÉCOUVRIR COMPRENDRE

ANNÉE SCOLAIRE - SEMESTRE - TRIMESTRE
AMÉRIQUE - EUROPE - OCÉANIE

2023/2024
JEUNES DE 10 À 18 ANS



BIENVENUE À TERRE DES LANGUES

Une équipe internationale pour un apprentissage des langues dynamique et concret.
Ci-dessous nos principaux responsables nationaux et internationaux



Francis Diraison
Directeur administratif

Nathalie Guimier
Attachée
de direction

Shirley Garcia
Assistante de
Philippe Dinant

Corinne Robin
Attachée
de direction



Béryl Le Vigoureux
Directrice des séjours

Philippe Dinant
Responsable des séjours
adultes, longue durée
et de l'accueil en France



Michael Li



Brenda Ferland



Crystal Allis



Anne Muñoz



Heike
Kartenbender



Chris Woodcock



Catherine Smith



Dorren Maiello



Stacy Parker



Nous vous invitons à **consulter notre site**
www.terredeslangues.com afin de
commander ou télécharger **nos brochures** et
voir **nos autres séjours**

UNE ANNÉE POUR UNE VIE



ANNÉE SCOLAIRE, SEMESTRE ET TRIMESTRE À L'ÉTRANGER

USA, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande,
Angleterre, Irlande, Espagne, Allemagne

Maîtriser au moins une langue étrangère, voilà le grand défi lancé aux adolescents de la planète. S'ils n'ont pas quasiment réglé cette question au terme de leurs études secondaires, quand le pourront-ils ?

Au terme du mois de septembre 2023, l'ensemble des pays dans lesquels nous réalisons nos séjours avant la Covid sont à nouveau disponibles pour répondre à cette exigence éducative de notre temps : Etats-Unis, Angleterre, Irlande, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Allemagne et Mexique. Ils font cela dans un double objectif :

- Permettre à ces jeunes de découvrir leur pays et leur culture en espérant qu'ils en deviendront les meilleurs ambassadeurs ;
- Permettre à leurs élèves de rencontrer des jeunes d'autres pays pour élargir leur perception du monde.

Ces établissements sont évidemment soucieux de la réussite des jeunes étrangers qu'ils accueillent. À cette fin presque tous font appel à des organismes spécialisés répondant à des normes strictes. Ces normes sont définies la plupart du temps par des instances officielles : ministères de l'éducation nationale, ministères des affaires étrangères, fédérations telles que l'office National de garantie en France ou le CSIET aux USA, qui garantissent aux écoles d'accueil un contrôle méthodique des candidatures par des organismes assermentés : rencontre avec le candidat et l'un de ses parents assortie d'un rapport, de la recommandation d'un professeur, évaluation d'aptitude linguistique, préparation au départ etc.

Il s'agit en effet d'une expérience difficile dont **la réussite repose sur les qualités personnelles du candidat.**

Ayant **le goût de la découverte et dotés par là même d'une puissante curiosité**, la plupart des adolescents possèdent les atouts du succès, mais pas tous. **La volonté, l'équilibre, la maturité, les capacités d'adaptation** sont au cœur de ces atouts. Le jeune doit être prêt à s'ouvrir à de nouvelles normes de vie, à faire table rase de ses petites habitudes et de ses préjugés. **Curiosité, ouverture d'esprit, altruisme, aptitude à se conformer aux règles de l'école et de la famille d'accueil, désir de communiquer et de comprendre, seront ses principaux outils !** Plus vite il saura rentrer dans son nouveau moule culturel, plus vite il créera les liens qui lui permettront d'appropriser la langue cible jusqu'à ce qu'elle devienne, non pas un moyen de se faire à peu près comprendre, mais un instrument naturel de pensée.

Au bout de la route, l'enrichissement personnel est tel qu'il constitue le grand tournant d'une vie.

Conscients de l'enjeu pour leur avenir, les jeunes sont de plus en plus nombreux à envisager le grand saut. Indépendamment du coût de l'opération, les questions qu'ils se posent avec leurs parents sont source de bien des hésitations. Quel organisme choisir ? Quel est la classe ou l'âge idéal ? Comment les chefs d'établissement se positionnent-ils vis à vis de telles expériences ? S'agit-il de sacrifier une année scolaire ? Y-a-t-il des pays préférables à d'autres ? Quelles sont les qualités requises... ? Nous répondons à ces questions dans les pages qui suivent.

La nature des séjours de longue durée est assez différente d'un pays à l'autre, et les coûts varient considérablement selon qu'il s'agit d'écoles publiques ou privées, d'accueil en famille (presque toujours quasiment bénévoles dans des pays tels que les USA, l'Allemagne et le Mexique) ou d'internat. Pour les séjours de longue durée, notre site se trouve ainsi divisée en deux parties :

Les écoles publiques (externat uniquement et accueil en famille) : USA, Canada, Angleterre, Irlande, Espagne et Allemagne.

Les écoles privées : USA, Angleterre, Mexique, Australie et Nouvelle-Zélande.

Afin de répondre à la demande de certains parents, nous n'avons pas exclu quelques établissements privés de prestige, très onéreux (en particulier en Angleterre et aux États-Unis) avec lesquels nous entretenons des relations depuis longtemps.

Bonne lecture et cordialement à tous,
Béryl Le Vigoureux
Directrice de Terre des Langues

POURQUOI CHOISIR TERRE DES LANGUES?

NOTRE CRÉDO : LA MAÎTRISE D'UNE LANGUE N'EST POSSIBLE QU'À L'ÉPREUVE DES RÉALITÉS HUMAINES.

Terre des langues, c'est une équipe internationale sans équivalent car essentiellement composée de professeurs de langue. Ces derniers sont évidemment bilingues ou trilingues et la plupart ont eux-mêmes vécu l'expérience qu'ils préparent pour vos enfants.

Au cours des années, cette équipe s'est construite sur des critères exigeants, fruits d'une longue expérience, et s'appuyant sur une charte qualitative sans égal.

Riches d'une incomparable connaissance de ces séjours, nous plaçons au premier plan la préparation de l'élève et la qualité son échange avec la famille et l'école qui le reçoivent.

- Partout où cela est possible, nous réalisons ces séjours avec des écoles publiques, car les coûts sont évidemment moins élevés. Quand il s'agit d'établissements scolaires privés, nous les avons choisis avec un soin extrême. **Tous offrent un niveau d'enseignement de haute qualité et assurent un suivi ultra personnalisé de chaque élève.**

- Au siège de Tours, trois personnes ont effectué une année scolaire à l'étranger. Philippe Dinant, qui dirige ces séjours (assisté par Shirley Garcia - une année scolaire aux USA), occupe son poste depuis une quinzaine d'années. Il met sa grande expérience à votre disposition pour vous apporter les meilleurs conseils. **Il suivra de A à Z le dossier de votre enfant.**

- À travers la France, **de nombreux professeurs soutiennent notre action depuis longtemps.** Vous serez amenés à rencontrer l'un d'entre eux. Il s'assurera avec nous que votre enfant est à même de réussir une telle expérience et se tiendra également à votre disposition pour répondre à vos questions pendant le processus d'inscription.

- Enfin, afin de contredire ce qui se pratique de plus en plus, à savoir le découpage des tarifs pour compliquer la lisibilité des coûts, il nous importe de mettre en avant ce qui suit :

Les prix indiqués ne cachent pas de mauvaise surprise. Par principe, ils incluent automatiquement tout ce qui est possible : les voyages (ils ont considérablement augmenté en 2024), les frais scolaires éventuels, l'hébergement (en famille la plupart du temps – internat dans certaines écoles privées), le suivi permanent du candidat pendant son séjour, l'assistance à l'aéroport, l'accueil à l'arrivée et l'assistance au retour, les assurances maladie, accident et retour prématuré dans tous les pays hors Europe.

Seuls l'argent de poche, la garantie annulation (facultative mais recommandée), parfois les livres scolaires ou la cantine, l'uniforme de l'école le cas échéant, peuvent faire l'objet d'un supplément.

Apprendre une langue, c'est la vivre !



« On ne comprend jamais tout à fait une langue avant d'en comprendre au moins deux »
Geoffrey Willans

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

Une année pour une vie	3
Pourquoi choisir Terre des langues	4
Vos questions... nos réponses	6
Préacheminement régions/Paris	34
Argent de poche	34
Modalités d'inscription	36
Fiche de préinscription (Inscription conseillée sur terredeslangues.com)	37
Des professeurs à votre écoute	38
Conditions particulières de vente	35
Conditions générales de vente	40

USA

École publique - Année scolaire et semestre	8-10
École privée classiques -Trimestre	
Informations générales	29
Écoles	30-32

ANGLETERRE

Trimestre et semestre en école publique	14
École privée Introduction	26
Année scolaire semestre ou trimestre en école privée	
Modalités d'inscription, dates et forfaits	27-28
Internats	
Tettenhall	
Repton school	
Rookwood	
Stover school	
Wrekin School	
Shoreham	

AUTRES DESTINATIONS

Canada	11
Irlande	16
Allemagne	18
Espagne	20
Australie	22
Nouvelle-Zélande	24



VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES

ANNÉE SCOLAIRE OU SEMESTRE

Peut-on effectuer un tel séjour sans sacrifier une année scolaire ?

Il en est ainsi dans quelques pays européens, mais pas encore en France bien que la question soit à l'étude. En l'état actuel des choses dans notre pays, une année scolaire à l'étranger doit donc être considérée comme une année sabbatique. Au cours de cette période, le jeune doit intégralement se consacrer à son expérience. Les cours par correspondance sont interdits. Au bout du compte (pourvu qu'il soit communicatif) il aura acquis la maîtrise quasi complète de la langue choisie, ce qui est inimaginable dans le cadre d'une scolarité classique. L'année « sacrifiée » se traduit ainsi par la maîtrise d'une langue. À son retour, le chef d'établissement acceptera l'élève dans la classe supérieure à celle qu'il a quittée en partant s'il n'est pas en phase de redoublement. Dans quelques rares cas, quand les résultats scolaires d'un jeune sont largement supérieurs à la moyenne, certains chefs d'établissements valident l'année ou le semestre à l'étranger, permettant ainsi par exemple à un collégien sortant de troisième de rentrer en première.

NB : Il est utile de savoir qu'un élève qui termine sa scolarité à l'étranger en obtenant ses 'A Levels', 'le baccalauréat international', l' 'Abitur', le 'Bachillerato'... voit son diplôme reconnu en France par les universités et les Grandes Écoles (l'obtention du baccalauréat n'étant alors plus nécessaire).

Un chef d'établissement risque-t-il de s'opposer à un tel projet ?

Une telle attitude est rare aujourd'hui mais le baccalauréat étant considéré par certains comme un but en soi, il arrive que quelques professeurs ou chefs d'établissement déconseillent la coupure que représente un tel projet.

Réforme du baccalauréat, élèves de première

La réforme du baccalauréat (contrôle continu des connaissances avec une session d'épreuve en première), n'a pas d'impact puisque les notes acquises en première le sont définitivement pour les élèves effectuant leur séjour au terme de cette classe.

Les bacheliers

Pour les jeunes ayant dépassé 17 ans et quelques mois au moment de leur départ ou possédant le baccalauréat, il faut savoir qu'une scolarisation n'est en général pas possible aux USA dans le cadre du système public. Nous en accepterons deux cette année mais ils devront être prêts à partager la vie de familles ayant des enfants plus jeunes ou sans enfant et vivant en dehors des villes. Ces élèves doivent s'engager à suivre le cursus scolaire avec assiduité et comprendre qu'ils seront considérés comme mineurs. Ayant atteint l'âge de l'université ils ne seront pas autorisés à participer à des compétitions sportives avec les équipes de leur école.

Les bacheliers (ceux qui viennent d'obtenir leur bac) sont en principe acceptés dans les autres pays (pas plus de 19 ans au Canada, 17 ans en Angleterre et Irlande) ou dans les écoles privées dès lors qu'ils s'engagent à suivre le cursus scolaire avec assiduité et acceptent d'être considérés comme mineur.

Y-a-t-il un moment préférable à un autre ?

Les linguistes sont unanimes pour affirmer que l'apprentissage d'une langue est d'autant plus rapide que l'on est jeune. Néanmoins, le niveau de maturité nécessaire pour réussir une telle expérience amène à considérer que les moins de 15 ans sont manquant souvent de maturité. Les candidats ayant entre 14 ans et demi et quinze ans peuvent être acceptés aux USA dans le système public moyennant un supplément de 1100€.

Les parents estimant que leur enfant (entre 12 et 15 ans) possède une maturité suffisante pour réussir une telle expérience ont souvent raison. Encore faut-il qu'il en émette lui-même le souhait. Nous examinons leur demande avec beaucoup de soin. Aux USA seules quelques écoles privées leur sont accessibles. Pour d'autres destinations que les USA, nous consulter.

Nous estimons que le moment idéal pour un tel séjour n'est lié ni à l'âge ni à la classe du candidat mais à sa détermination, c'est-à-dire à sa certitude de pouvoir se détacher de ses parents, de ses amis, de sa culture... pendant une période prolongée. À cet égard, il doit être considéré comme seul juge.

Contrôle des aptitudes

Chaque candidature est examinée dans le détail :

- Livret scolaire des deux ou trois dernières années
- Niveau linguistique (ELTIS test obligatoire pour les écoles publiques américaines), Compréhension du challenge que constitue l'adaptation à la culture du pays d'accueil,
- Qualité des motivations,

Les élèves sont-ils préparés avant leur départ ?

Pour les séjours aux USA, une réunion préparatoire générale d'une journée est organisée à Tours courant mai ou juin. Cette réunion est obligatoire pour les élèves partant pour une année scolaire ou un semestre. Pour les autres pays, un entretien préparatoire a lieu chez notre conseiller départemental le plus proche.

École publique ou école privée ?

Le coût des écoles privées est élevé. Elles offrent des classes d'un maximum de quinze élèves, un enseignement de haute qualité ainsi qu'un suivi personnalisé des élèves.

Disponibilités par pays

Écoles publiques

- USA (5 mois minimum), (Angleterre 6 mois maximum) Canada Irlande Allemagne Espagne Mexique (Chine nous consulter)

Ecoles privées

USA Angleterre Australie Nouvelle-Zélande Mexique

Passeports et visas

Dans tous les cas, les parents doivent remplir une autorisation de sortie du territoire en ligne : formulaire cerfa n°15646 (AST) si le jeune n'a pas atteint 18 ans et leur enfant doit produire la copie d'une pièce d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport) au moment de son départ.



Pays faisant partie de l'Union Européenne : aucun permis ou visa n'est requis si le participant est de nationalité européenne. Le jeune doit obligatoirement être placé sous tutelle dans le pays de destination. Pour exercer cette tutelle, Terre des Langues dispose automatiquement d'un responsable de proximité dans les pays mentionnés.

Autres pays :

- USA - Visa J1 pour les séjours en école publique, visa F1 pour les écoles privées,
- Angleterre, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Mexique, passeport et visa requis.

- Angleterre, Mexique : écoles privées uniquement (passeport en cours de validité sans visa)

- Canada : écoles publiques (passeport + AVE)

- Australie Nouvelle-Zélande : écoles privées uniquement (passeport + ATE)

- Nouvelle-Zélande : écoles privées uniquement (passeport + NZeTA)

- Irlande, Allemagne, Espagne : écoles publiques (pièce d'identité)

Trimestre (moins de 90 jours)

Dans tous les cas, les parents doivent remplir une autorisation de sortie du territoire en ligne : formulaire cerfa n°15646 (AST) si le jeune n'a pas atteint 18 ans et leur enfant doit produire la copie d'une pièce d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport) au moment de son départ.

- USA : écoles privées uniquement (passeport en cours de validité + visa F1)





Monument Valley à la frontière de l'Utah et de l'Arizona



Pont de San Francisco en Californie

Trimestres : écoles privées (écoles de langue possibles, nous consulter)

RÉGLEMENTATION (À LIRE ATTENTIVEMENT)

Depuis longtemps, et ceci dans un cadre précisément défini, le gouvernement américain favorise la scolarisation de jeunes étrangers dans le système scolaire public du pays (quota national). Ces jeunes viennent du monde entier. En leur permettant ainsi d'intégrer gratuitement son système scolaire public, le pays leur fait cadeau d'un impôt se situant entre 3500\$ et 6000\$. En contrepartie, ils doivent se montrer irréprochables et accepter de se soumettre à la réglementation émise, qui est stricte.

NB : Dans les écoles publiques américaines, un tel séjour ne peut se réaliser qu'une seule fois. Visa J1 non renouvelable.

Cette réglementation, produite par le Département d'Etat (The US Department of State) tourne autour de deux axes :

A - La réglementation qui contraint les organismes américains habilités (ces organismes sont obligatoirement américains).

L'intégration dans un établissement public américain ne peut se faire qu'à travers un organisme américain habilité par le Département d'Etat. Celui-ci doit respecter un cahier des charges strict.

Il doit, entre autres, disposer de représentants locaux (personnes chargées de recruter les familles d'accueil et des relations avec les élèves et les écoles), résidant à moins de 120 miles des élèves. Ces derniers doivent subir une formation de plusieurs jours. Le recrutement des familles se fait selon des règles précises (recommandations, visites, réunions préparatoires). Le département d'Etat dispose d'un service de contrôle de ces familles. À partir d'un questionnaire, elles doivent certifier que l'organisme qui les a choisis a bien respecté la procédure.

Les organismes habilités sont obligatoirement affiliés au CSIET « Council on Standards for International Educational Travel » qui s'attache à faire respecter cette réglementation à ses membres.

Au cours des dix dernières années, cette réglementation s'est considérablement durcie du fait de questions liées à l'immigration puis dernièrement à la Covid, ce qui a rendu la réalisation de ces séjours de plus en plus difficile. Cette situation explique l'augmentation importante de leur prix au cours de cette période.

B - Le contrat avec l'organisme étranger chargé de l'inscription, de la sélection et de la préparation des élèves et de leurs parents.

Les organismes américains habilités doivent démontrer au département d'Etat qu'ils sont en rapport avec un organisme étranger compétent pour informer et préparer valablement les élèves et leurs parents. Cet organisme doit ainsi produire tous les documents utilisés dans l'information, la préparation et la sélection des candidats : rencontre avec les candidats, contrôle de leurs aptitudes, de leurs motivations, de leur adaptabilité (tabac, alcool, drogue proscrits) et test linguistique. Contrôle également de l'approche des parents vis-à-vis d'une telle expérience, sachant que leur enfant sera soumis aux lois américaines. Contrôle de la santé du candidat. Réunion préparatoire obligatoire.

VISA J1

Ce visa concerne uniquement les candidats à l'école publique (soit presque tous les participants). Si vous postulez pour une école privée, consulter les pages dédiées. Il donne accès aux établissements publics américains (scolarité gratuite et accueil bénévole de la part des familles) dans les conditions décrites plus haut.

Il ne peut être délivré que par un organisme agréé par les instances mentionnées plus haut. Cet organisme reçoit chaque année du Département d'Etat un nombre précis et limité de certificats (intitulés DS2019) qui sont nominativement transmis par courriel à chaque candidat retenu, pourvu que le forfait de son séjour soit réglé. Ce DS2019 permet à chaque élève d'obtenir un rendez-vous pour son visa auprès du consulat des États-Unis à Paris.

Pendant toute la durée de l'année scolaire, la validité de ce DS2019 (donc du visa) est assujettie au bon déroulement du séjour de l'élève (interdiction de consommer de la drogue, respect des lois américaines, réussite, bonne conduite et régularité à l'école, intégration dans la famille en dépit des différences, respect de ses normes de vie...).

NB : en ces domaines, les autorités américaines ont tout pouvoir. Si, pour l'une des raisons mentionnées plus haut (celles-ci n'étant pas exhaustives), l'organisme américain constate la défaillance d'un candidat pendant son séjour, le visa peut être suspendu, et aucun recours n'est possible. En pareille circonstance, l'organisme français s'étant engagé, en même temps que l'élève et ses parents, au respect du règlement émis par le département d'état américain, il ne peut remettre en cause la décision prise par l'organisme américain. L'élève est alors exclu du système secondaire public du pays et son rapatriement s'ensuit.

Le séjour peut se dérouler dans n'importe quelle région du pays, en fonction des écoles et des familles d'accueil disponibles.

Un supplément de 1100€ est demandé par l'organisme américain quand le participant a atteint l'âge de 17 ans ou a entre 14,5 et 15 ans au moment de son départ, souhaite une région spécifique, un séjour dans une ville de plus de 30 000 habitants, une famille sans chien ou chat ou une

famille végétarienne (voir forfaits). La Californie ou New-York sont des choix incertains !

Enfin, il est important de noter que les organismes américains agréés par le département d'Etat doivent lui communiquer au plus tard le 31 août les coordonnées de la famille et de l'école de chaque élève. Ces organismes se donnent jusqu'à cette date pour transmettre ces informations. Les participants souhaitant recevoir les coordonnées de leur famille d'accueil et de leur école avant le 30 juin doivent régler un supplément de 1100€.

La grande majorité de ces informations nous sont transmises environ un mois avant le départ du jeune, mais nous ne saurions exclure que quelques-unes nous parviennent tardivement, et dans les cas extrêmes, à deux ou trois jours du départ. Il est également à noter que des circonstances incontrôlables (pandémie par exemple) peuvent se traduire par le refus d'une école d'accueillir de jeunes étrangers, rendant impossible le placement de quelques élèves. En 2021 et 2022, tous les organismes proposant ce type de séjour ont été confrontés à ce problème du fait de la Covid. En pareille circonstance, un report sans supplément l'année suivante ou une solution dans un autre pays est proposée (en ce cas les coûts sont hélas plus élevés).

ELÈVES INVITÉS PAR UNE FAMILLE AMÉRICAINE DÉJÀ CONNUE ET DOUBLE NATIONALITÉ FRANCO-AMÉRICAINE

- Les élèves nommément invités par une famille déjà connue doivent s'assurer auprès d'elle qu'une école de leur 'district' est prête à les accepter, ce qui n'est pas forcément le cas. La participation du jeune au séjour ne sera définitivement acquise qu'après l'accord d'une école du district et cela peut prendre beaucoup de temps. D'autre part, il est nécessaire qu'un représentant local de l'organisme soit présent dans un rayon de 120 miles.

Un « placement direct » n'entraîne pas de réduction du coût du séjour.

NB : le service d'immigration américain n'autorise pas les jeunes ayant un lien de parenté (frère ou sœur, cousins...) avec leur famille d'accueil, qu'elle soit ou non de nationalité américaine, à participer à ces séjours. S'il s'agit d'amis, ils doivent être de nationalité américaine. Pas de problème en école privée.

- Les élèves ayant la double nationalité française et américaine peuvent participer à ces séjours sous certaines conditions (nous consulter).

PIÈCES D'IDENTITÉ

Un passeport valide pourvu du visa J1 est obligatoire (accompagné d'une autorisation de sortie du territoire si le jeune n'a pas atteint 18 ans).

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 14 ans et six mois ou au maximum 18 ans et 6 mois le jour du départ, qui a lieu entre fin juillet/début août et début septembre selon les écoles.

Date limite d'inscription : 1er mars 2024 (au-delà de cette limite, nous consulter). La constitution du dossier prend du temps. S'inscrire avant fin novembre si le projet est bien arrêté.

NIVEAU LINGUISTIQUE ET ELTIS TEST

Les candidats souhaitant se rendre aux USA pour une année scolaire ou un semestre sont soumis au 'ELTIS test'. Un score de 670 points est exigé. Ce test de langue doit dorénavant être réalisé en ligne. Les informations nécessaires seront communiquées en temps utile.

Un site internet permet aux élèves de se familiariser avec ce test www.eltistest.com/students/index.php.

Nous recommandons fortement aux élèves de consulter ce site à plusieurs reprises avant d'effectuer le test en réel pour s'entraîner et se détresser.

Ne pas tricher en effectuant ce test (respect de la durée du test, pas d'aide extérieure etc.). Le résultat doit refléter une réalité. Une fois sur place, si les autorités scolaires américaines ou l'organisme américain estiment que le niveau d'anglais est insuffisant, l'élève peut être contraint (à ses frais) de suivre des cours de soutien linguistique.

QUALITÉS REQUISES

- Avoir un niveau linguistique suffisant pour pouvoir comprendre et s'exprimer.

- Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger dans toute la mesure du possible.

- Avoir un niveau scolaire suffisant, c'est à dire au moins la moyenne générale (transcription des bulletins scolaires de l'année en cours et des trois années précédentes nécessaire).

- Montrer des qualités personnelles et des motivations ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : équilibre, altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, autodiscipline et flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité.

FAMILLES D'ACCUEIL

Elles ne reçoivent aucune indemnité pour leur accueil. Certaines ont un enfant à peu près du même âge qui fréquente l'école de leur hôte mais ce n'est pas toujours le cas. Nous ne saurions exclure qu'un jeune soit reçu par une famille sans enfant (jeune couple ou couple de retraités par exemple). Toutes sont très enthousiastes à l'idée d'accueillir un jeune étranger et disposent des moyens nécessaires pour le recevoir. Elles sont obligatoirement de nationalité américaine et leurs origines reflètent le melting pot du pays. Toute forme d'ostracisme est donc bannie.

SANTÉ ET DOSSIER MÉDICAL

Le dossier médical du participant est une pièce importante du dossier. Il ne faut rien dissimuler. De nombreux vaccins sont aujourd'hui exigés par les écoles (hépatites A et B, méningite ACWY). Quand ils sont demandés, il est impossible de s'y soustraire sans certificat médical.

Si une pathologie antérieure au départ était découverte en cours de séjour sans que nous ayons été mis au courant de façon exhaustive (problème médical ou psychologique), l'élève serait renvoyé en France et aucun remboursement ne serait possible. Cette information doit être communiquée au médecin qui remplit le dossier médical.

ALLERGIES

Les élèves souffrant d'allergie aux poils d'animaux (chiens et chat en particulier) sont souvent les derniers à être placés et nous ne leur recommandons pas ce séjour.

À juste titre, ces séjours en école publique américaine font l'unanimité auprès des jeunes qui effectuent l'expérience. Mais pour la réussir, il faut être prêt à s'engager sans réserve dans le respect des éléments mentionnés ci-dessus.

À ceux qui auraient des hésitations après lecture de ces informations, nous recommandons de choisir un autre pays que les Etats-Unis.

VOYAGES

Les voyages s'effectuent systématiquement sur ligne régulière. Le plus souvent, les élèves voyagent seuls, sous notre contrôle (responsable de Terre des Langues au départ et suivi du voyage). Quand plusieurs participants peuvent partir le même jour, nous recherchons à les faire voyager ensemble. À leur arrivée, ils sont accueillis par leur famille d'accueil et/ou le responsable local américain. En début de séjour, ils passent au moins une journée avec leur responsable local.

ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

Avant de s'inscrire, nous vous recommandons de rentrer en contact avec Philippe Dinant ou Shirley Garcia (responsables de ces séjours) au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos conseillers départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de cette fiche et d'un acompte de 600€, chaque candidat est contacté par Philippe Dinant ou Shirley Garcia et reçoit par courrier (et par email) des explications précises concernant la constitution du dossier. Dans un délai de huit semaines et au plus tard avant fin mars, le candidat doit avoir rempli son dossier en anglais sur internet. Il faut lire attentivement ces explications plutôt qu'appeler Philippe ou Shirley. De nombreuses rubriques sont à remplir – scolarité, personnalité, lettre des parents et lettre détaillée de l'élève à la famille, collage de photos (9 photos), questions médicales, questionnaire général etc. Une fois inscrit, le participant doit contacter son conseiller départemental pour passer le test ELTIS dans les meilleurs délais. En cas d'échec au test, il pourra le repasser ultérieurement, mais ne devra pas retarder la constitution de son dossier.

Une fois intégralement rempli (et seulement dans ce cas – il est donc essentiel de nous le communiquer au plus vite), le dossier est transmis à l'organisme américain qui examine avec nous les divers points susceptibles de poser problème. Les candidats retenus sont ensuite conviés avec l'un de leurs parents à la réunion préparatoire obligatoire d'une journée qui se tient en principe à Tours un samedi, dans le courant du mois de mai ou juin. Le déplacement est à la charge des participants.

FORFAITS

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Aux USA, les dates de la rentrée des classes s'échelonnent entre fin juillet et début septembre selon les écoles.

Les jeunes qui s'inscrivent avant le 31 décembre facilitent grandement notre travail. Ainsi, toute inscription reçue avant cette date bénéficie d'une réduction de 200€ pourvu que le dossier soit rempli avant fin janvier.

Les parents qui bénéficient de privilèges aériens (miles, gratuité dans certaines compagnies) devront nous le signaler. Nous leur ferons bénéficier de ces avantages dans toute la mesure du possible.

Le forfait comprend

- La totalité des frais de voyage ainsi que les assurances maladie/accident d'un montant global d'environ 2600€ pour l'année scolaire et 2200€ pour un semestre.
- l'assistance à l'aéroport de Roissy
- L'assistance régulière sur place de notre partenaire américain par le biais de son responsable local.
- L'assistance de notre siège à Tours par le biais de Philippe Dinant ou Shirley Garcia.
- L'Eltis test initial (s'il doit être passé une seconde fois, il sera facturé par notre conseiller départemental – environ 70€)

Suppléments possibles

- Les livres scolaires (la plupart des écoles les prêtent aux élèves gratuitement).
- Les fournitures scolaires, matériel de travaux pratiques, certains déplacements.
- Candidat entre 14,5 et 15 ans au moment du départ + 1100€ + prise en charge UM (environ 150€ par trajet)
- Candidats ayant plus de 17 ans au moment du départ + 1100€
- Demande d'une région spécifique : + 1100€ (parmi 3 états mentionnés par le candidat)
- Demande de séjour dans (ou à proximité) d'une ville de plus de 30 000 habitants +1100€
- Demande de famille végétarienne + entre 500 et 1100€ selon le cas
- Demande de famille n'ayant pas de chien ou de chat dans la maison + entre 500 et 1100€ selon le cas.

Non inclus

- Les repas de midi si l'élève souhaite les prendre à l'école (5\$ à 6\$). Il est possible de préparer un « packed-lunch » dans la famille. En ce cas, le jeune doit le préparer lui-même.

- La garantie annulation, qui représente 5% du forfait pour les séjours aux USA en école publique (cette dernière est vivement recommandée (un 2ème acompte de 1000€ non remboursable en cas de désistement sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie auprès de Terre des Langues). Cette garantie a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables étrangers une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves. Elle n'est pas couverte par les cartes bancaires.

- L'argent de poche (300\$ mensuels nous recommandons 500\$ le premier mois pour couvrir les fournitures scolaires). Les tentations sont nombreuses.

- Le déplacement pour la réunion préparatoire

- Les frais de visa (220\$ de SEVIS + 180\$ de frais de traitement et d'émission du visa +20€ pour l'expédition du visa à domicile). Ces frais sont à régler directement sur le site internet de l'Ambassade américaine. Une fois ces paiements effectués, vous avez accès à un calendrier qui vous permet de prendre rendez-vous en ligne. Le déplacement au consulat des Etats-Unis à Paris est obligatoire pour le participant.

NB : 80% du forfait doivent être réglés au plus tard fin mai. En effet, les DS2019 ne nous parviennent qu'une fois l'intégralité du séjour réglée à l'organisme américain. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Frais d'annulation

Aucun remboursement n'est possible après l'arrivée aux États-Unis.

Les frais suivants seront facturés pour toute annulation avant le début du séjour :

300€ de frais d'annulation incompressibles une fois la demande d'inscription effectuée.

1000 € NON remboursables AVANT l'émission de DS2019 et AVANT le placement dans une école et / ou une famille d'accueil.

1500€ NON REMBOURSABLES APRÈS l'émission du DS2019 et AVANT le placement dans une école et / ou une famille d'accueil

2500€ NON remboursables APRÈS l'émission de DS2019 et APRÈS le placement dans une école et / ou une famille d'accueil.

EXCEPTION : Remboursement complet en dehors des frais d'inscription non remboursables de 500€ si l'annulation est causée pour des raisons hors de contrôle tels qu'une interdiction de voyager décrétée par un gouvernement.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024. Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet fin septembre chaque année.

SÉJOURS EN ÉCOLE PUBLIQUE	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Année scolaire	UUA	Juillet ou Août	Juin	12850€
Semestre*	UUS2	Juillet ou Août	Décembre	10950€
Semestre	UUS	Janvier	Juin	10950€

* Si prolongation demandée en cours de séjour jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours de séjour, supplément de 2040€ assurance comprise.

CANADA

ÉCOLES PUBLIQUES

INTÉGRATION SCOLAIRE

ET ACCUEIL EN FAMILLE

Vancouver - Colombie Britannique
Calgary et Edmonton – Alberta

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

Collège et
lycée max. année du bac



Vancouver

Au Canada, nous réalisons nos séjours de longue durée (année scolaire et semestre – trimestre selon disponibilité) en coopération avec trois « School Districts »

- 1)- Est de Vancouver. Dans un rayon d'environ 20 km, ce « School District » réunit six écoles.
- 2)- Calgary, au pied des Montagne Rocheuses. Quatre écoles.
- 3)- Edmonton, capitale de l'Alberta, à environ 250km au nord de Calgary. Nombreuses écoles.

Ontario

(Toronto envisageable – nous consulter)

En fonction des éléments transmis et des disponibilités des écoles, l'administration du district affecte elle-même l'élève dans l'établissement de son choix.

Ces établissements disposent tous d'équipements ultra-modernes.

Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un professeur référent qui détermine avec lui son emploi du temps et les disciplines qu'il va suivre. Il assure également un suivi personnalisé de son travail au long du séjour. Des cours de soutien linguistique (ESL classes) sont automatiquement proposés.

La culture canadienne

On l'imagine assez proche de la culture américaine mais ce n'est pas vraiment le cas. Pour preuve, la grande majorité des Canadiens sont déterminés à développer une identité culturelle qui les distingue des Américains. Cette identité se traduit dans de nombreux domaines liés à l'histoire du pays :

* Le bilinguisme par exemple est revendiqué par les anglophones autant que par les francophones même si l'anglais est largement dominant.

* À l'issue de la guerre d'Indépendance, la culture américaine s'est construite sur la rupture avec la couronne d'Angleterre et la création d'une démocratie parlementaire favorable à l'esclavage. À l'inverse, la culture canadienne est restée dominée par l'influence de l'Angleterre, pionnière dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage, et de la France.

* Largement inspirées depuis son entrée dans le Commonwealth britannique en 1931 par les institutions anglaises, les institutions canadiennes sont proches de celles du Royaume-Uni. Le Canada est une monarchie parlementaire dont le roi d'Angleterre est souverain.

* Enfin, les Canadiens se vantent d'habiter un pays sûr où il fait bon vivre au cœur des villes qui s'étalent sur d'immenses espaces. Comme en Europe, les villes canadiennes sont des lieux où l'on habite volontiers, où les transports en commun sont remarquablement organisés. Elles offrent un environnement enviable.

Enfin, les habitants de la Colombie Britannique et de l'Alberta forment l'un des plus remarquables « melting pots » du continent nord-américain et sans doute du monde. Très ouvertes sur l'extérieur, ces deux provinces Canadiennes connaissent en effet une immigration intense depuis une quarantaine d'années.

Vancouver (Maple Ridge et Pitt Meadows)

Selon le recensement de 2001, la proportion de « Vancouverois » nés à l'étranger s'élève à 37,5% (il y en aurait autour de 45% aujourd'hui). En matière d'immigration, ce chiffre confère à Vancouver le troisième rang en Amérique du Nord, derrière Toronto (43,7%) et Miami (40,2%). La population en provenance d'Asie se situe aujourd'hui autour de 35% (dans ce nombre, 17,9% viennent de Chine ; 7,22% de l'est de l'Inde et 3,13% des Philippines). Vancouver possède le troisième quartier chinois d'Amérique du Nord (après ceux de New York et de San Francisco).

Surplombant la baie de Vancouver, au pied des montagnes (le Mont Whistler est à environ 100 km), Vancouver jouit d'une activité internationale prospère dans une atmosphère multiculturelle ultradynamique. Le centre-ville s'étend sur une distance de seulement deux kilomètres en son point le plus large, la marche étant ainsi le meilleur moyen de s'y déplacer. Les températures moyennes sont tempérées et se situent entre 5° en janvier et 23° degrés en août.

Dans le school district avec lequel nous travaillons, de nombreuses activités annexes sont proposées aux élèves à titre payant (American football, Hockey, équitation, ski...).

Calgary et sa région

Calgary est une ville cosmopolite située au pied des Montagnes Rocheuses (1045m d'altitude). Elle doit sa croissance rapide à l'industrie pétrolière mais a gardé son surnom de "Cowtown" grâce à son fameux festival, le « Calgary Stampede », rodéo historique qui se déroule chaque année en juillet. On retrouve à Calgary et dans ses environs une atmosphère marquée par la culture « cowboy » dont la vieille ville est imprégnée. La proximité des Rocheuses offre mille opportunités aux amoureux de nature, de ski et d'équitation. Sa situation privilégiée et le « Chinook – vent chaud de l'hiver », lui permet de jouir d'un ensoleillement exceptionnel pour le Canada ainsi que d'un climat particulièrement tempéré (entre 0° et 30°).

Classée au cinquième rang des villes les plus agréables à vivre dans le monde pour son environnement et sa culture, elle se distingue par ses nombreux musées, théâtres, salles de concert qui lui confèrent un caractère très apprécié par les visiteurs. Tout au long de l'année plus de 20 festivals y sont organisés.

Edmonton et sa région

Edmonton a été fondée en 1795 par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Fort Edmonton, devenu un centre marchand de fourrure locale, était le point d'arrêt principal des pionniers allant au nord ou à l'ouest du Canada. La ville est située au nord de la rivière Saskatchewan : les rives qui la traversent font partie de ses attraits géographiques. L'altitude moyenne d'Edmonton est de 645 mètres. Forte de ses 950 000 habitants, Edmonton est la deuxième ville de l'Alberta après Calgary et la cinquième plus grande ville du Canada.

Edmonton est l'une des villes les plus modernes et francophiles du Canada. Un grand nombre d'associations francophones y ont été créées



grâce aux efforts des habitants franco-albertains : Société Saint-Jean-Baptiste (1894), Société du parler français (1912), Les Bonnes Amies (1925), l'Association canadienne-française de l'Alberta (1926). Riche de nombreux musées retraçant l'histoire de cette région pionnière, Edmonton attire de nombreux touristes. Son musée d'histoire vivante est le plus grand musée d'histoire du pays. Les attractions contemporaines de la ville incluent le Royal Alberta Museum, avec ses galeries liées à la culture des Premières Nations ainsi que la futuriste Galerie d'art de l'Alberta, célèbre pour sa collection consacrée à l'art primitif canadien. Le « World Waterpark », l'une des attractions favorites des jeunes, est une immense plage intérieure aménagée de nombreux équipements.

Les familles d'accueil

Elles sont bien sûr choisies avec soin mais n'ont pas toujours d'enfant du même âge que le participant. Celui-ci doit être mûr et autonome car elles laissent une certaine liberté à leur hôte. Les school districts disposent de plusieurs personnes ayant la charge des visites, du choix et de la préparation des familles d'accueil des jeunes étrangers. Ces familles sont contrôlées de façon rigoureuse et régulière. Elles accueillent les élèves en pension complète. Pour le déjeuner, elles préparent un « Packed Lunch » que le jeune emmène avec lui à l'école. Ces dernières sont équipées d'une cantine et d'une cafétéria.

Les origines des familles d'accueil reflètent la réalité de la population et l'histoire de ce pays de pionniers dénués de xénophobie. Toutes sont de nationalité canadienne. Les participants doivent donc être très ouverts, prêts à accepter cette diversité humaine unique au monde.

Organisation du séjour

L'organisation scolaire est semblable à celle des pays anglo-saxons : début des cours à 8h30 le matin, fin des cours à 14h40 puis possibles activités extra-scolaires (clubs et divers sports en fonction des saisons).

Les écoles préparent les très bons élèves de première et terminale à l'« International Baccalaureate ». Cette préparation implique deux années de scolarité.

Au moment de l'inscription, chaque élève doit remplir un dossier exhaustif (lettre de motivation, questionnaire général, questionnaire scolaire, niveau de langue, qui a pour but d'aider les responsables canadiens à choisir l'école (chacune ayant ses spécificités).

Une fois le dossier rempli, chaque candidat (ainsi que l'un de ses parents) doit rencontrer l'un de nos consultants départementaux qui contrôlera ses aptitudes à réussir une telle expérience (curiosité, adaptabilité, maturité, capacité d'autodiscipline, respect d'autrui, aptitudes linguistiques...).

Les élèves doivent être conscients que les écoles attendent beaucoup d'eux. Elles exigent un comportement irréprochable (pas de tabac ni de drogue, évidemment pas d'alcool...). Un engagement de bonne conduite est inclus dans le dossier.

Avant leur arrivée, les participants subissent un test d'évaluation linguistique qui permet aux autorités scolaires de cerner avec précision les problèmes qu'ils risquent de rencontrer en ce domaine. Les élèves les plus faibles devront suivre des cours de soutien linguistique une ou deux heures par jour.

NB : Moyennant un supplément à régler sur place, les écoles proposent des options aux excellents sportifs (football, Hockey sur glace, ski, équitation...)

Les matières enseignées sont celles des écoles classiques.

- Matières principales : anglais, maths, sciences, une ou deux langues étrangères, sciences humaines.

- Matières en option : économie, gestion, infographie, biologie, environnement, informatique, cinéma, journalisme, technologie...)

À l'arrivée de l'élève le professeur référent le conseille sur les matières à choisir, sans exclure la possibilité de rectifier certains choix en cours de séjour.

Les allées et venues à l'école se font soit avec la famille d'accueil,

12 soit en utilisant les transports en commun (non inclus dans le prix).

Voici le rapport d'une élève sur son expérience canadienne :

« C'est le plus beau cadeau qu'on pouvait m'offrir. Je me suis tant épanouie tout en progressant énormément en anglais. J'ai découvert une nouvelle culture. J'ai rencontré des gens exceptionnels dont ma famille qui était incroyable avec qui je garde contact et des amis fantastiques venant de tout autour du monde, cela m'a permis de découvrir leurs cultures tout en progressant énormément à l'oral.

Cette expérience était incroyable, elle m'a fait grandir, m'épanouir, découvrir le Canada et d'autres cultures et je regarde désormais le monde d'un œil différent. Cela m'a permis de confirmer la grande utilité de l'anglais tout en me montrant la beauté de cette langue.

Le Canada est un pays magnifique avec des habitants gentils et avec une grande ouverture d'esprit. Cela paraît désormais comme un rêve merveilleux. Je ne pourrai jamais oublier ces plus beaux mois de ma vie ».

Modalités d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours (02 47 39 13 00) ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com Indiquer la référence du séjour choisi. À réception de l'inscription, nous vous transmettrons un dossier complet incluant un « Student Agreement »

Comme indiqué plus haut, une fois le dossier en notre possession, un entretien avec l'un de nos consultants départementaux (presque tous professeurs d'anglais) sera nécessaire. Les précisions vous seront données en temps utile.

Pièces d'identité

- Passeport valide

- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).

Dorénavant, un document intitulé AVE (autorisation de voyage électronique) est nécessaire pour rentrer au Canada. Ce document, qui se remplit en ligne sur internet est nécessaire pour tout séjour inférieur à 6 mois. Signature de votre notaire au bas d'un document communiqué par le school district (custodianship declaration).

Au-delà de six mois de séjour, d'autres documents sont nécessaires (permis d'études). Les informations à ce sujet vous seront communiquées en temps utile.

Les démarches se font en ligne. Aucun déplacement au consulat du Canada n'est nécessaire. En revanche, il faudra vous rendre dans un centre de réception des demandes de visa (CRDV) à Paris ou à Lyon pour fournir vos données biométriques.

Argent de poche

Dans le cadre de ces séjours, les tentations sont nombreuses. En outre, des excursions sont souvent proposées pendant le weekend (parfois pour des périodes plus longues) afin de découvrir les sites touristiques majeurs alentours : prévoir environ \$ 300 Canadiens mensuels (1€ ±1,35 CAD).

Dates et forfaits

L'année scolaire se divise en deux semestres – rentrée des classes début septembre, vacances de Noël vers le 17 décembre jusqu'au 5 janvier environ, le 2ème semestre commence début février, vacances de printemps vers le 18 mars et rentrée vers le 4 avril, fin de l'année scolaire dans les derniers jours de juin.

Séjours possibles : année scolaire ou semestre.

Trimestre sur demande en fonction des places disponibles.

Sont inclus dans les forfaits

- La totalité des frais de séjour et de voyage au départ de Paris. Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.
- Une assurance maladie/accident souscrite obligatoirement par le school district quelle que soit la durée du séjour.
- Le voyage transatlantique, l'accueil à l'aéroport à Paris par un responsable de Terre des Langues au moment du départ, l'accueil à l'arrivée par un responsable du school district.
- les frais de scolarité, les livres de classe, l'accueil en famille et les repas, le suivi pendant le séjour, les assurances maladie/accident
- cours de soutien linguistique (ESL classes) si nécessaire.

Non inclus

- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 3% du forfait. Terre des Langues doit régler l'intégralité du séjour au « School District » au moins 8 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de six semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées à l'exception des frais d'inscription d'un montant de 300€.
- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions.
- Supplément demandé pour les élèves végétariens, souffrant d'allergies sévères ou allergiques au gluten (environ 100€ mensuels).

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2024 pourvu que le taux du dollar canadien ne soit pas supérieur à 1,30€. Ils sont réactualisés chaque année sur notre site internet fin septembre. Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024.

SÉJOURS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Semestre (5 mois)	UCVS1	Début septembre	Fin janvier	14 240€
Semestre (5 mois)	UCVS2	Début février	Fin juin	14 240€
Année scolaire (10 mois)	UCVA	Déb septembre	Fin juin	24 640€
Trimestre	UCVT	Fin mars	Fin juin	9680€
Semestre (5 mois)	UCGS1	Début septembre	Fin janvier	13 840€
Semestre (5 mois)	UCGS2	Début février	Fin juin	13 840€
Année scolaire (10 mois)	UCGA	Début septembre	Fin juin	23 730€
Semestre (5 mois) Edmonton	UCES1	Début septembre	Fin janvier	14 920€
Semestre (5 mois) Edmonton	UCES2	Début février	Fin juin	14 920€
Année scolaire (10 mois) Edmonton	UCEA	Début septembre	Fin juin	24 770€

NB : Trimestre sur demande, places difficiles à obtenir.

ANGLETERRE

ÉCOLES PUBLIQUES

INTÉGRATION SCOLAIRE ET VIE FAMILIALE

SEMESTRE
TRIMESTRE

12 à 18 ans



Devonshire

Le système éducatif Britannique se caractérise par la décentralisation et l'autonomie accordée aux établissements scolaires.

Globalement, avec de nombreuses nuances découlant de sa nature décentralisée, le système scolaire britannique est divisé en deux niveaux :

- les « Primary Schools » ou écoles primaires pour la scolarisation des enfants de 4 à 11 ans
- les « Secondary schools » écoles secondaires pour la scolarisation des enfants de 11 à 16 ans et au-delà.

Il existe quatre types de Secondary Schools :

- Les « Comprehensive Schools », écoles publiques qui accueillent environ 90% des élèves britanniques

- Les « Grammar Schools » écoles publiques indépendantes et assez rares, survivantes de l'ancien système scolaire et offrant un enseignement classique incluant la plupart du temps l'étude du latin et du grec. Ces écoles sont sélectives et seuls y sont admis les bons élèves. Certaines ont pris le statut d'« Independent Schools » et sont ainsi devenues des écoles privées. Les « independent Schools » ou « Public Schools » écoles privées dont les prix sont très élevés. Elles accueillent environ 7% des élèves britanniques (18% des élèves au-delà de 16 ans).

Les écoles post-secondaires, appelées « sixth-form colleges » (toutes les « Comprehensive Schools » disposent d'un « Six form College »), assurant uniquement les deux dernières années du parcours secondaire, et préparant les élèves aux A Levels ou autres examens de fin d'études donnant accès à l'université.

Pour des informations exhaustives sur le système scolaire public britannique, consulter le site www.angletterre.org.uk/civi/education

Caractéristiques du séjour

Les élèves participants à ce séjour sont inscrits dans des « Comprehensive Schools »

Depuis le mois de septembre 2021, la durée des séjours en école publique est limitée à six mois pour les jeunes étrangers. Le visa n'est pas nécessaire.

Les séjours d'une année scolaire complète, soumis à visa, sont possibles en école privée.

Dans les écoles publiques, les séjours sont réalisables à des périodes variées. Du fait de la préparation de divers examens, ces dernières refusent néanmoins d'intégrer de jeunes étrangers en fin d'année. Nous parvenons parfois à faire accepter quelques élèves, mais il faut qu'ils fassent leur demande très tôt. Une intégration de 7 semaines est envisageable à partir de début juin (nous consulter).

Les élèves participant à ces séjours doivent être placés sous le contrôle d'organismes nationaux spécialisés garantissant à l'école le mode de sélection des candidats ainsi que la proximité d'un « Guardian » (tuteur), chargé de suivre le parcours de l'élève pendant son séjour. Ces « Guardians », avec lesquels nous sommes en relation depuis longtemps la plupart du temps, connaissent les écoles et assurent le suivi dans les familles

d'accueil.

À titre indicatif, nos élèves sont plutôt reçus par des écoles du sud-ouest (Devon), des Midlands, de la région de Bristol ou de Manchester.

L'expérience scolaire

Les écoles publiques britanniques attendent beaucoup des rares jeunes étrangers qu'elles intègrent à leur cursus. Elles souhaitent que leurs élèves s'enrichissent à leur contact. Les participants doivent donc être très ouverts, communicatifs, adaptables, conscients qu'ils devront donner beaucoup d'eux-mêmes pendant leur expérience et avoir un comportement irréprochable. L'assistance à tous les cours, ainsi qu'aux activités de l'après-midi, est absolument obligatoire. Aucun retard n'est toléré.

À son arrivée, le jeune est aidé dans son intégration par un « school counsellor ». Certaines matières optionnelles lui seront proposées, mais il doit suivre le cursus normal.

Déroulement probable d'une journée

Début des cours à 9h. Fin de la journée vers 15h40. Cours répartis en 7 « periods » de 40mn.

- 09h appel des élèves
- 09h20 à 10h40 2 cours (periods) de 40mn
- 10h40 break
- 11h00 à 12h20 2 cours de 40mn
- 12h20 à 13h20 déjeuner
- 13h40 à 15h40 3 cours de 40mn
- 15h40 fin de la journée scolaire

Les cours de sport peuvent se dérouler à n'importe quelle heure de la journée.

Les familles d'accueil

Une fois les cours terminés, chaque jeune retrouve sa famille d'accueil qui a souvent des enfants plus jeunes. Il doit être suffisamment autonome pour prendre le bus lors de ses allés et venues à l'école (une trentaine de minutes dans certains cas). La famille attend beaucoup de cette expérience. Il partage sa vie de tous les jours, est mis en contact avec les voisins et amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un rapport sympathique. En dehors de la vie scolaire, le jeune jouit d'une relative indépendance. Lors de ses sorties, il doit néanmoins l'informer du lieu où il souhaite se rendre, indiquer l'heure de son retour et la respecter. Une expérience pleinement réussie avec une famille se construit sur une relation de totale confiance.

Le déjeuner se prend obligatoirement à l'école en semaine (3 à 5£ par repas).

Modalités d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou

Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. À réception de l'inscription, nous vous transmettrons un dossier complet. Une fois le dossier en notre possession, un entretien avec l'un de nos consultants départementaux (presque tous professeurs d'anglais) sera nécessaire. Les précisions vous seront données en temps utile.

Pièces d'identité

Passeport valide + autorisation de sortie du territoire (AST – voir AST sur le site service-public.fr). En l'état actuel

Argent de poche

Prévoir environ 50£ par semaine.

Dates

L'année scolaire est divisée en trois trimestres dont les dates peuvent légèrement varier d'une école à l'autre.

- 1er trimestre : début septembre/mi-décembre

- 2ème trimestre : début janvier/fin mars

- 3ème trimestre : mi-avril/22 juillet (vacances mi-trimestre du 27 mai au 6 juin). Très peu d'écoles acceptent les jeunes étrangers après le 6 juin.

Les élèves doivent arriver le dimanche pour les séjours courts, en début de trimestre pour les séjours au-delà de 4 semaines (sauf dans le cadre des séjours de 7 semaines en fin d'année scolaire).

En principe, les élèves doivent rentrer chez eux pendant les vacances de Noël. Ceux qui souhaitent rester en Angleterre pendant cette période doivent payer un supplément de 500£ environ.

NB : Avant le départ il sera demandé aux parents des élèves de moins de 16 ans (voir ci-dessous), de verser une avance de 1500£ afin de couvrir les frais d'uniforme, les transports en commun, les repas à l'école, divers frais scolaires (matières en option, dépenses ou achats imprévus). Cette somme est confiée à la famille. Ce qui n'aura pas été dépensé sera rendu en fin de séjour.

Détails du forfait

Inclus :

- Le voyage au départ de Paris
- Les assurances maladie/accident souscrites auprès d'AVI international (environ 40€ mensuels)
- L'accueil en famille en demi-pension en semaine et en pension complète le weekend en période scolaire
- L'accueil par un responsable de Terre des Langues au moment du départ.
- L'accueil à l'arrivée à Angleterre par le responsable local et les transferts vers la famille d'accueil.
- Les livres de classe.
- Le suivi pendant le séjour par un « Guardian » qui reste à la disposition de l'élève en cas de besoin.

Non inclus :

- Pour les élèves de moins de 16 ans, une provision de 1500€ pour couvrir les dépenses annexes telles que les transports en commun, l'uniforme, les sorties scolaires etc. Cette somme est confiée à la famille et le montant non dépensé sera remboursé.
- Les repas de midi à l'école en semaine (entre 3£ et 5£)
- Les vacances scolaires de milieu de trimestre. Supplément d'environ 300€ à prévoir si l'on souhaite passer les vacances scolaires avec la famille
- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 2% du forfait. Terre des Langues doit en effet régler l'intégralité du séjour au moins 8 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de huit semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées à l'exception des 140€ de frais de dossier.
- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions proposées par l'école.

Forfait indicatifs

Les forfaits indiqués ci-dessous sont indicatifs. Ils seront définitivement communiqués au moment de l'inscription.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024.

SÉJOURS EN ÉCOLES PUBLIQUES	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Trimestre sept/déc	UGT1	Début Sept	Mi-décembre	10 730€
Trimestre janvier/mars	UGT2	Début janv	Fin mars	10 330€
Trimestre avril/juillet	UGT3	Début avril	Mi-juillet	10 330€
Semestre septembre/février	UGS1	Début Sept	Fin février	12 970€
Semestre janvier/mai	UGS2	Déb janv	Fin mai	12 370€

IRLANDE

ÉCOLES PUBLIQUES

INTÉGRATION SCOLAIRE ET VIE FAMILIALE

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

14 à 17 ans



Kerry Cliffs

8 semaines minimum

L'Irlande est un pays dont les richesses culturelles et la chaleur des habitants ne laissent aucun visiteur insensible. Son histoire, ses écrivains d'avant-garde (quatre Prix Nobel de littérature au 20^e siècle), sa musique (source d'inspiration de quantité d'artistes américains et européens), son folklore... sont autant de domaines qui ont placé ce pays attachant au-devant de la scène internationale.

Principes d'organisation et lieu de séjour

Depuis longtemps, nous réalisons ces séjours avec une collaboratrice basée à Cork, dans le sud du pays. Celle-ci dispose de plusieurs coordonnateurs locaux qui choisissent les familles. Elles sont relation avec des écoles publiques situées dans le Comté de Kerry (région de Kenmare, Killarney, Tralee et Waterville principalement – éventuellement Cork).

Pendant leur séjour, les coordonnateurs locaux suivent le parcours de chaque élève en lien avec l'établissement d'accueil. Ils restent en contact avec l'élève soit par téléphone, soit en lui rendant visite.

Le Kerry

Il s'agit d'une région riche en paysages, offrant une côte découpée (plus de 400km) dominée par de petites montagnes, dont le point culminant de l'île, le Carrauntuohill qui s'élève à 1 041 m.

Région touristique, fameuse pour ses terrains de golf, le Kerry, en dehors des quelques villes citées plus haut, est assez peu peuplé. Cork est le centre économique de la région. Les élèves qui choisiront cette expérience en doivent donc aimer la nature.

Les établissements scolaires

Les écoles qui accueillent nos élèves sont d'excellents établissements secondaires publics. Elles les reçoivent avec enthousiasme, mais elles attendent beaucoup d'eux : des qualités personnelles exemplaires, le sens de la vie en groupe, de l'autodiscipline, du respect d'autrui. Elles attendent également beaucoup d'assiduité dans le travail.

La culture chrétienne est ancrée dans l'éducation des jeunes irlandais. Les écoles publiques, tout comme les écoles privées, sont donc attachées aux valeurs traditionnelles de la religion et de la famille. Bien que publiques et donc gratuites, elles sont souvent gérées par l'église catholique.

Tous les élèves doivent porter l'uniforme de leur école.
Le cycle secondaire s'étale sur six ans (contre sept en France).

Dans les écoles publiques qui reçoivent nos élèves, le contenu de l'enseignement est assez proche de ce que nous connaissons en France. De la 6^{ème} à la 4^{ème} (1st Junior to 3rd junior year), les élèves doivent suivre un enseignement général qui les conduit au Junior Certificate – équivalent du brevet).

La seconde (transition year) est considérée comme une année transitoire pendant laquelle, en dehors de l'enseignement général, les élèves

doivent faire des expériences professionnelles afin d'être mieux armés pour orienter leur avenir. Un supplément de 350€ à 600€ est requis par les écoles pour les élèves inscrits en transition year.

Les élèves qui envisagent de poursuivre des études universitaires rentrent ensuite dans les « Senior Years » (seconde et première), qui durent deux ans. Au terme de la 2^{ème} Senior Year, ils doivent obtenir le « Leaving certificate » (examen de fin d'étude) que l'on peut assimiler au baccalauréat. Cet examen possède trois niveaux : Foundation, Ordinary ou Higher. Le nombre de points obtenus conditionne l'admissibilité à telle ou telle université.

Le Junior et le Leaving certificate sont des examens nationaux. Tous les jeunes Irlandais sont soumis aux mêmes épreuves.

La journée scolaire commence en général à 9h et se termine à 16h00, du lundi au vendredi. Le plus souvent, environ 1h par jour est consacrée à des activités parascolaires (sports et arts).

À leur arrivée, les jeunes sont intégrés dans une classe en fonction de leur âge. En début de séjour, si le jeune a du mal à suivre, le chef d'établissement, en concertation avec les professeurs, décide parfois de l'intégrer à une classe inférieure à celle qu'il a quittée en France. Quand le niveau de langue est atteint, les bons élèves peuvent être réintégrés dans la classe supérieure, le chef d'établissement étant seul juge.

Les familles d'accueil

Les familles d'accueil sont représentatives de la classe moyenne Irlandaise et reçoivent une indemnité pour leur accueil. Toutes partagent le même désir : créer des liens avec leur jeune hôte. Leur plus belle récompense sera sa gentillesse et sa volonté de communiquer avec eux. Il va de soi que dans le cadre d'une telle expérience, toute forme d'ostracisme est bannie. La curiosité, la communicabilité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'adaptation des participants sont les clés de la réussite. Il est fréquent qu'une famille reçoive un autre jeune étranger non francophone en même temps.

Vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, les élèves sont invités à rentrer en France à leurs frais. Ceux qui souhaitent rester en Irlande devront régler un supplément d'environ 300€ par semaine.

Les élèves inscrits pour le 2^{ème} semestre devront obligatoirement rentrer en France pendant la période des vacances de Pâques Irlandaises (23 mars au 7 avril). Les parents irlandais travaillent pendant cette période et sont très peu disponibles pour le jeune qu'ils accueillent.

Dates prévisibles :- Rentrée des classes : premiers jours de septembre : arrivée des élèves souhaitée dans les derniers jours d'août

- Vacances d'automne : samedi 24 octobre/dimanche 1er novembre

- Noël : 23 décembre/5 janvier

- Février du 10 au 16 février

- Pâques : 23 mars/5 avril

Fin d'année scolaire***

L'année scolaire irlandaise se termine à la fin du mois de mai et les familles irlandaises renoncent à prolonger l'accueil d'un jeune étranger à partir de cette période. De ce fait, les élèves doivent rentrer en France dès la fin mai.

Qualités requises

- Avoir un niveau linguistique suffisant pour s'exprimer et comprendre. La limite d'âge se situe entre 14 ans et 17 ans (voir 18 ans si le baccalauréat n'est pas obtenu) au moment du départ.

- Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger dans toute la mesure du possible et posséder un niveau scolaire suffisant, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne générale (bulletins scolaires des deux dernières années demandés).

- Montrer des qualités personnelles et des motivations ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité, seront autant de facteurs déterminants dans l'examen d'un dossier.

Étapes de l'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos conseillers départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. À réception de cette fiche, nous transmettons à chacun un dossier très complet. Ce dossier doit être transmis à Terre des Langues dans un délai maximum de trois semaines. S'ensuit un entretien avec l'un de nos professeurs dans votre région. Cet entretien a pour but de contrôler les aptitudes psychologiques et linguistiques du jeune et de s'assurer que les parents comprennent ce qu'implique une telle expérience, tant de leur part que de la part de leur enfant.

À réception du rapport de notre professeur, nous procédons au réexamen de chaque dossier avant acceptation finale.

Date limite d'inscription : 3 mois avant le départ.

NB : Pour les trimestres, anticiper au maximum la demande. Nombre de places très limité.

Pièces d'identité

(en l'état actuel de la réglementation)

- Passeport valide ou carte nationale d'identité.
- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans à remplir le site internet

Forfait

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Inclus

- Le Voyage entre Paris et Cork
- Les frais d'hébergement (sauf vacances de Noël et Pâques).
- La totalité des frais de scolarisation à l'exclusion des frais de « transition year » qui varie d'une école à l'autre en fonction de la durée du séjour, de l'accueil en période scolaire. En semaine, le repas de midi est un packed-lunch préparé par la famille et pris à l'école.
- Pour l'assurance maladie, chacun doit se munir de sa carte Européenne d'assurance maladie. Elle s'obtient sur internet auprès de votre caisse locale. Pendant leur séjour, les jeunes sont pris en charge par le système de sécurité sociale Irlandais. Une assurance complémentaire est possible auprès d'AVI international. Nous consulter.
- L'assistance régulière sur place de l'un de nos responsables.

Non inclus

- La garantie annulation, qui représente 2% du forfait. Cette dernière est vivement recommandée. Un 2ème acompte de 500€ non remboursable en cas de désistement à moins de trois mois du départ sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie. Cette dernière a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves.
- Les livres scolaires. Prévoir environ 200€ à régler sur place à l'école (certaines écoles prêtent des livres d'occasion et demandent une caution qui peut varier d'une école à l'autre).
- En cours de séjour, les écoles sont susceptibles de proposer des sorties scolaires à régler sur place. Elles ne sont pas incluses.
- En dehors des sports pratiqués à l'école, les élèves ont accès à des clubs (sports, musique, danse...) à titre payant.
- L'argent de poche (nous recommandons au minimum 150€ mensuels).
- Les frais de transport public éventuels sur place, d'environ 35€ mensuels. Les élèves peuvent parfois se rendre à pied à l'école.
- Les frais d'uniforme (environ 150€).

Le solde des séjours est exigible huit semaines avant le départ. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant après le 1er janvier 2023 et pour l'année scolaire 2023/2024.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORAITS

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

SÉJOURS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Année scolaire*	UIA	Fin août	30 mai	14 080€
1er Semestre fin août/Noël*	UIS1	Fin août	Noël	8690€
2ème semestre	UIS2	Début janvier	Fin mai	9800€
Trimestre 12 semaines	UIT1	Fin août ou janvier	+ 12 semaines	6840€
Trimestre Fin d'année scolaire*	UIT2	9 mars	1er juin	7180€
Trimestre 8 semaines	UIT3	6 avril	1er juin	5320€

*** Prolongation à partir de fin mai (dans une nouvelle famille d'accueil et sans aller à l'école)

2 semaines + 1575€

3 semaines + 2200€

4 semaines + 2825€

ALLEMAGNE

ÉCOLES PUBLIQUES

INTÉGRATION SCOLAIRE ET VIE FAMILIALE

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

14 à 18 ans



Hambourg

Dans le cadre de ces séjours, notre partenaire Allemand est une association indépendante (eingetragener Verein) constituée d'une équipe de coordinateurs qui sont en contact avec les écoles, choisissent les familles, et assurent le suivi des élèves pendant leur séjour. Le séjour peut se dérouler un peu partout en Allemagne en fonction des écoles et des familles d'accueil, et plus particulièrement en Rhénanie-Westphalie, en Bavière et dans les régions de Hambourg, Hanovre et Berlin.

Les établissements scolaires

Les écoles qui accueillent nos élèves sont des établissements secondaires publics. Ces écoles reçoivent nos élèves avec enthousiasme et attendent beaucoup d'eux : des qualités personnelles exemplaires, le sens de la vie en groupe, de l'autodiscipline et du respect d'autrui. Elles attendent également beaucoup d'assiduité dans le travail.

Ces écoles sont des « Gymnasium », c'est-à-dire des écoles qui préparent à l'« Abitur », équivalent du baccalauréat. Dans quelques cas, les élèves les plus jeunes peuvent être reçus dans des « Realschule » (écoles secondaires de cycle court).

Les matières enseignées dans les Gymnasium sont celles que nous connaissons en France. Le latin et le grec sont souvent proposés en option. L'étude d'au moins deux langues étrangères est obligatoire.

En Allemagne, la relation professeur/élève est très différente de celle que nous connaissons en France. La communication est très ouverte et surprend les jeunes français habitués à l'exigence du silence. Les élèves ont l'habitude de poser des questions et de discuter les éléments de connaissance étudiés. Il en résulte que le respect des professeurs, dont la mission pédagogique consiste à diriger votre réflexion plutôt qu'à vous imposer un savoir, est très grand.

L'année scolaire s'articule autour de deux semestres (août/janvier – février/juin). Les dates de vacances et de rentrée scolaire varient selon les Länder. Pour plus de précisions, consulter le site suivant sur internet : www.schulferien.org

L'emploi du temps des collégiens ou lycéens Allemands est moins contraignant qu'en France.

La journée scolaire débute entre 7h30 et 8h et se termine entre 13h et 13h30, ou 15h et 15h30 deux fois par semaine la plupart du temps. Les cours durent 45mn. Pas de cours le samedi.

Le reste de la journée est consacré aux sports, aux activités artistiques... (la musique joue un rôle important).

Les écoles imposent un programme obligatoire jusqu'en classe de troisième. Les spécialisations sont offertes à partir de l'Oberstufe (niveau avancé correspondant aux trois dernières années qui préparent à l'Abitur). Les options peuvent varier d'une école à l'autre, mais le tronc commun est très proche de ce qui est proposé aux élèves en France.

À leur arrivée dans l'école, les élèves sont pris en main par un référent qui les oriente dans leurs choix en fonction des disponibilités dans les classes et des souhaits exprimés dans leur dossier. En début de séjour, si le jeune a du mal à suivre du fait de ses faiblesses en allemand, le chef

d'établissement, en concertation avec les professeurs, se trouve parfois contraint de l'intégrer à une classe inférieure à celle qu'il a quittée en France. Quand le niveau de langue est atteint, les bons élèves peuvent réintégrer la classe supérieure. Le chef d'établissement est seul juge.

Les familles d'accueil

Du fait de l'augmentation sensible du coût de la vie en Allemagne, elles reçoivent dorénavant une compensation. Ces familles sont choisies avec une extrême attention et sont représentatives de la classe moyenne allemande. Dans la plupart des cas, elles ont un enfant du même âge qui fréquente l'école choisie. Dès qu'une famille offre son accueil, le responsable local lui rend visite pour s'assurer qu'elle répond aux critères définis par notre fédération (l'office national de garanties) : moyens financiers, qualité des motivations, désir de communiquer, disponibilité... Il rentre ensuite en contact avec l'école d'accueil et suit l'élève et la famille pendant la durée du séjour.

Dans le cadre de tels séjours, toute forme d'ostracisme est évidemment bannie. La curiosité, la communicabilité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'adaptation des participants sont les clés de la réussite.

Organisation du séjour

Année scolaire : un séminaire de trois jours est organisé dans la région de Cologne à l'arrivée des élèves afin de les préparer à leur expérience. Ils sont ensuite acheminés vers leur famille d'accueil.

Un 2ème séminaire de 2 jours est organisé en milieu de séjour.

Un 3ème séminaire d'une journée suivi d'une soirée d'adieu est organisé en fin de séjour. Les élèves sont acheminés le lendemain à l'aéroport de Cologne pour le retour.

Semestre : à partir de 5 élèves*, un séminaire de trois jours est organisé dans la région de Cologne à l'arrivée afin de les préparer à leur expérience. Ils sont ensuite acheminés vers leur famille d'accueil.

Un 2ème séminaire d'une journée suivi d'une soirée d'adieu est organisé en fin de séjour. Les élèves sont acheminés le lendemain à l'aéroport de Cologne pour le retour.

* S'il y a moins de 5 participants, un séminaire en ligne est organisé.

Conditions d'admission

- Avoir un niveau linguistique suffisant (A2) pour pouvoir s'exprimer et comprendre. La limite d'âge se situe entre 14 ans et 17 ans (voir 18 ans si le baccalauréat n'est pas obtenu) au moment du départ. Pour des élèves plus jeunes, nous consulter.

Les élèves n'ayant pas atteint le niveau A2 sont invités à s'inscrire à un cours de langues d'une durée de 4 semaines se déroulant à Cologne en septembre (coût des cours : 2660€).

- Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger dans toute la mesure du possible.

- Avoir un niveau scolaire suffisant, c'est à dire au moins la moyenne générale (bulletins scolaires des deux dernières années demandés).
- Montrer des qualités personnelles et des motivations ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité, seront autant de facteurs déterminants dans l'examen d'un dossier.

Pièces d'identité

(en l'état actuel de la réglementation)

- Passeport valide ou carte d'identité.
- Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet www.service-public.fr).

Dates limites d'inscription

15 décembre 2024 pour les années scolaires ou semestre dont le départ s'effectue au mois d'août (au-delà nous consulter). Date exacte de départ selon la région de séjour.

31 juillet 2024 pour le semestre commençant en février 2025.

Les demandes d'inscription nous parvenant au-delà de ces dates pourront être examinées mais notre partenaire allemand facturera 300€ supplémentaires en cas d'acceptation.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant, responsable de ces séjours au 02 47 3913 00, ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Ce dossier doit être transmis à Terre des Langues dans un délai maximum de trois semaines. S'ensuit un entretien avec l'un de nos professeurs dans votre région. Cet entretien a pour but de contrôler les aptitudes psychologiques et linguistiques du jeune et de s'assurer que les parents comprennent ce qu'implique une telle expérience, tant de leur part que de la part de leur enfant.

Un acompte de 600€ est demandé au moment de l'inscription.

Le forfait

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Sont inclus

- La totalité des frais de séjour et de voyage
- Une assurance complémentaire maladie/accident est incluse. Pour l'assurance maladie, chacun doit se munir de sa carte Européenne d'assurance. Elle s'obtient sur internet auprès de votre caisse locale. Pendant leur séjour, les jeunes sont pris en charge par le système de sécurité sociale Allemand.
- L'assistance régulière sur place du responsable local allemand.
- Les séminaires indiqués plus haut.

Non inclus

- Les livres scolaires
- Les repas de midi à la cantine (NB : en général, les élèves peuvent préparer le pique-nique du déjeuner à la maison. Sinon, le repas de midi à l'école coûte aux environs de 4€).
- La garantie annulation, qui représente 3% du forfait. Cette dernière est vivement recommandée. Un 2ème acompte de 500€ non remboursable en cas de désistement à moins de trois mois du départ sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie. Cette dernière a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables allemands une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves.
- En cours de séjour, les écoles sont susceptibles de proposer des sorties scolaires à régler sur place. Elles ne sont pas incluses.
- En dehors des sports pratiqués à l'école, les élèves ont accès à des clubs (sports, musique, danse...) à titre payant.
- L'argent de poche (prévoir environ 250€ par mois).
- Les frais de transport public éventuels sur place (environ 40€ mensuels).

Le solde des séjours est exigible huit semaines avant le départ. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 31 décembre 2024.

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

SÉJOURS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Année scolaire	UDA	Août	Juin	11 760€
1er Semestre	UDS1	Août	Janvier	8530€
2ème Semestre	UDS2	Début février	Juin	8530€

ESPAGNE

ÉCOLES PUBLIQUES

INTÉGRATION SCOLAIRE

ET VIE FAMILIALE ÉCOLES PUBLIQUES

Madrid et Salamanque (cours de langue le 1er mois)

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

14 à 18 ans



Cathédrale de Salamanque

En Espagne, le système éducatif est de la compétence des gouvernements des différentes provinces.

Les établissements publics sont en principe laïcs, mais ils doivent offrir obligatoirement des classes de religion catholique et sur demande des familles, d'autres confessions religieuses.

La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans et se divise en deux niveaux d'éducation :

- L'enseignement primaire (Educación Primaria), de 6 à 12 ans qui s'étend sur six ans et comprend trois cycles. Une fois l'école primaire terminée, les élèves sont automatiquement admis dans le secondaire.

- L'enseignement secondaire obligatoire (Educación Secundaria Obligatoria - ESO), de 12 à 16 ans.

L'école secondaire obligatoire comprend deux cycles de deux ans. Les élèves ayant rempli les objectifs de l'enseignement secondaire obligatoire obtiennent un diplôme comparable au brevet des collèges (Graduado en Educación Secundaria - GES).

*Avec le GES, les élèves peuvent continuer deux années jusqu'à l'obtention du baccalauréat ou s'orienter vers la formation professionnelle.

Les deux années de préparation au baccalauréat offrent une formation spécifique selon les études supérieures que l'élève envisage de poursuivre. Quatre filières sont proposées : les arts et les lettres, les sciences, la technologie et les sciences de la santé.

Les matières enseignées dans le secondaire sont celles que l'on retrouve dans la plupart des pays d'Europe : langue et littérature espagnole, langues étrangères (anglais et français principalement), mathématiques, sciences sociales et de la nature, technologie, éducation physique, musique, éducation visuelle et plastique.

Organisation du séjour

En Espagne, Terre des Langues est en mesure d'offrir ces séjours en intégration scolaire dans les régions de Madrid et de Salamanque.

Dans la région de Madrid, les séjours sont offerts en collaboration avec plusieurs écoles publiques (notamment à Colmenarejo au nord-ouest de la ville).

À Salamanque, le premier mois de séjour se déroule dans une école de langue (30h de cours par semaine) en rapport avec les établissements publics de la ville. Cette école de langue choisit elle-même les établissements scolaires et les familles. Ces dernières accueillent les élèves en pension complète en chambre individuelle.

Accueil des écoles

Les écoles attendent beaucoup des jeunes qu'elles acceptent d'accueillir. Elles souhaitent que leurs élèves s'enrichissent à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des adolescents ayant un comportement irréprochable. Ils doivent être ouverts, communicatifs, adaptables et désireux de donner beaucoup d'eux-mêmes pendant

20 leur expérience.

À son arrivée dans l'école, chacun est accompagné dans son intégration scolaire par un conseiller pédagogique. Certaines matières optionnelles sont proposées.

Emploi du temps

Dans le secondaire, les cours commencent à 8h30 et finissent vers 15h. Il peut y avoir des activités extra-scolaires facultatives l'après-midi. Il y a une charge importante de travail en dehors du lycée. Les repas ne se prennent pas au lycée.

L'assistance à tous les cours, (ainsi qu'aux activités de l'après-midi), sont bien sûr absolument obligatoires. Aucun retard n'est toléré.

Les familles d'accueil

Une fois les cours terminés, chaque jeune retrouve sa famille (toutes n'ont pas un enfant du même âge). Il partagera sa vie de tous les jours, et sera mis en contact avec ses voisins et ses amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un abord sympathique. En dehors de la vie scolaire, il sera dépendant de sa famille. Il faut néanmoins noter qu'étant donné le climat, les jeunes au-delà de 16 ans ont tendance à sortir le soir et jouissent d'une liberté plus grande que les jeunes français. Lors des sorties, il est impératif d'informer la famille du lieu où l'on souhaite se rendre, d'indiquer l'heure de son retour et de la respecter.

Une expérience pleinement réussie avec une famille se construit sur une relation de confiance absolue.

Le déjeuner se prend à la maison.

Le plus souvent les allées et venues à l'école sont assurées par la famille d'accueil. Celles-ci ont parfois un enfant scolarisé dans l'établissement d'accueil, mais ce n'est pas toujours le cas.

Inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant ou Shirley Garcia, responsables de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche. Une fois le dossier en notre possession, un entretien avec l'un de nos consultants départementaux (presque tous professeurs) sera nécessaire. Des précisions seront données en temps utile.

Pièces d'identité

(en l'état actuel de la réglementation)

Passeport valide ou carte d'identité.

Autorisation de sortie du Territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).

Dates

L'année scolaire est divisée en trois trimestres dont les dates peuvent légèrement varier d'une école à l'autre.

- 1er trimestre : 10 septembre/20 décembre environ (pas de vacances de milieu de trimestre, mais 6 jours fériés).

- 2ème trimestre : 8 janvier/28 mars environ (vacances de la Semana Santa du 28 mars au 5 avril – à confirmer)

- 3ème trimestre : 7 avril/20 juin environ

Les élèves doivent arriver en début de trimestre.

Détail du forfait

Inclus

- Le voyage au départ de Paris, l'accueil par un responsable de Terre des Langues au moment du départ, l'accueil à l'arrivée à Madrid par l'un de nos responsables espagnols y compris pour les élèves se rendant à Salamanque.

- L'accueil en famille en pension complète.

- Les livres scolaires

- Le suivi pendant le séjour

- Le premier mois de cours de langues pour Salamanque

Non inclus

- Les frais de transport pour se rendre à l'école (assez rares).

- La garantie annulation (facultative mais conseillée), qui représente 2% du forfait. Terre des Langues doit en effet régler l'intégralité du séjour au moins 6 semaines avant le départ pour garantir l'inscription. En cas d'annulation à moins de six semaines du départ, cette garantie couvre les sommes versées à l'exception des frais d'inscription de 300€ inclus dans les forfaits.

- Les dépenses imprévues qui pourraient être liées à la pratique de certains sports ou excursions.

- L'argent de poche (prévoir environ 200€ par mois)

Assurance maladie

Avant de partir, les élèves doivent se procurer leur carte européenne d'assurance maladie. Elle peut s'obtenir par internet - indiquer « carte européenne d'assurance maladie » sur votre moteur de recherche - ou directement auprès de votre caisse habituelle. En cas de problème médical, les élèves sont pris en charge par le système de sécurité social espagnol. Nous pouvons obtenir une assurance couvrant le rapatriement en cas de maladie ou d'accident auprès d'AVI International pour les parents qui le souhaitent (environ 30€ mensuels).

Forfaits

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 15 septembre 2024.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024.

Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

SÉJOURS MADRID* (classe 2nd max.)	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Trimestre (4 mois)	UEMT0	Septembre	Décembre	7240€
Trimestre (3 mois)	UEMT1	Janvier	Fin mars	6140€
Trimestre (3 mois)	UEMT2	Avril	Juin	6140€
Semestre	UEMS1	Septembre	Fin février	9840€
Semestre	UEMS2	Janvier	Juin	9840€
Année scolaire	UEMA	Septembre	Juin	14 270€

Madrid écoles publiques (nombre de places très limité)

SÉJOURS SALAMANQUE	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Trimestre (3 mois)	UEST	Janvier ou avril	+12 semaines	7380€
Semestre	UESS	Septembre ou janvier	Fin février ou fin juin	10 460€
Année scolaire	UESA	Septembre	Juin	15 570€

1er mois en cours de langue (30h par semaine)

AUSTRALIE

EXPÉRIENCE DE VIE SCOLAIRE ET FAMILIALE

ADÉLAÏDE ET RÉGION DE SYDNEY ET NEWCASTLE (TRIMESTRE SEULEMENT)

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

15 à 18 ans



St Aloysius students

La culture australienne est aujourd'hui le résultat d'une fusion d'éléments : patrimoine aborigène, emprunte britannique, valeurs d'une société démocratique composée d'immigrants du monde entier, s'accompagnent d'une ouverture remarquable vers le monde extérieur. Dans ce pays cosmopolite et libéral, l'accueil des jeunes étrangers, un peu comme aux USA, est vécu comme un événement par les familles d'accueil.

99% de la population australienne vit dans les villes situées le long de la côte, dont le périmètre couvre 36 000km (à titre de comparaison, le tour de la Terre est d'environ 40 000km).

Les Australiens pratiquent de nombreux sports, apprécient la vie saine et pure, et l'urbanisation est conçue pour répondre à ces inclinations de la population. De nombreux parcs, quartiers piétonniers, pistes cyclables, terrains de sports, marinas, plages, clubs de voile, sont à la disposition des habitants.

Généralités

En Australie, l'année scolaire se divise en quatre trimestres. La rentrée scolaire se fait début février (fin de l'été austral) et l'année scolaire se termine vers le 15 décembre.

Dates probables 2024/25 : Rentrée scolaire fin janvier, deux semaines en avril (vacances d'automne), deux semaines en juillet (vacances d'hiver), deux semaines fin septembre (vacances de printemps).

Les élèves sont acceptés de préférence en début de trimestre mais les écoles sont assez souples. Ceux qui souhaitent passer l'équivalent d'une année scolaire ou d'un semestre partiront de préférence pour la rentrée de juillet (vers le 23) ou fin janvier.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30. Activités à caractère sportif ou artistique surtout l'après-midi.

À leur arrivée à l'école, les jeunes sont accueillis par un responsable chargé de l'organisation de leur séjour et de la répartition des élèves étrangers dans les classes. Ils passent également un test linguistique permettant d'évaluer leur potentiel de compréhension en classe.

En début de séjour, des cours de soutien linguistique sont parfois proposés pour les élèves les plus faibles, l'objectif étant de les aider à suivre le cursus scolaire le plus vite possible.

En dehors des cours classiques (anglais, maths, sciences, histoire et géographie) les élèves se voient proposer de nombreuses matières au choix dans le domaine des arts, de la technologie, de la communication, de l'économie, des sciences sociales, de l'environnement, de l'information...

Pour ce qui est des activités (elles ont lieu le plus souvent l'après-midi), le sport tient une large place (rugby, football, basketball, natation...), mais d'autres options sont offertes (théâtre, musique, groupes de discussion, sciences, environnement etc.). L'école de filles d'Adélaïde dispose d'une excellente section musicale.

La plupart du temps, les élèves souhaitant faire partie d'une équipe de sport sont mis à contribution pour le coût des déplacements pour les compétitions, ou pour financer un entraîneur (participations minimales).

En cours de séjour, des excursions à titre payant sont parfois offertes aux élèves.

Familles d'accueil

Toutes accueillent nos élèves avec enthousiasme et leur font partager un maximum de choses. Les participants ne seront pas déçus, même si toutes n'ont pas des enfants du même âge.

Adélaïde (South Australia)

Située au fond du golf de St Vincent, cette ville d'environ 1 300 000ha bénéficie d'une situation privilégiée et d'un climat souvent comparé à celui de la méditerranée (plus faible pluviosité du pays).

À Adélaïde, nous sommes en relation depuis très longtemps avec deux écoles privées prestigieuses que les élèves apprécient beaucoup.

Les écoles

- **Adélaïde - St Aloysius** (école de filles) en plein centre-ville, et Blackfriars (école de garçons) à une dizaine de minutes du centre en voiture. Nous vous invitons à consulter le site de ces deux écoles : : <https://www.sac.sa.edu.au/> ou <https://blackfriars.sa.edu.au/> Il s'agit d'écoles catholiques libérales dont le code de conduite, à l'instar des meilleures écoles privées britanniques, repose sur la tolérance, le respect d'autrui et la probité. Ces écoles possèdent des équipements ultra-modernes.

- **Région de Sydney et Newcastle** (trimestre uniquement – fin mai/mi-août)

Notre coordonnatrice australienne travaille en collaboration avec des écoles privées essentiellement situées à Newcastle, ville portuaire accueillante bordée de plages magnifiques à environ 160km au nord de Sydney. À leur arrivée, les élèves passent une nuit à Sydney. Ils visitent la



Blackfriars students

ville le lendemain avant de rejoindre leurs familles d'accueil.

Pièces d'identité

- Passeport valide uniquement et visa.
 - Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).
 - Un visa de tourisme « ETA » est nécessaire pour des séjours inférieurs à trois mois. - Un visa de tourisme « ETA » est nécessaire pour des séjours inférieurs à trois mois (Coût : ~12€).
- Pour des durées supérieures à trois mois, la demande de visa étudiant se fait par internet. Une fois l'inscription confirmée par le paiement du séjour, l'école nous fournit un certificat d'inscription (COE – confirmation of enrolment) que nous vous transmettons dès réception. Une fois ce document entre vos mains, il vous appartient de faire la demande de visa sur internet sur le site www.france.gov.au. Les instructions nécessaires vous seront données en temps utile.
- Le coût du visa s'élève à environ 425€. Le candidat devra se rendre dans un centre de visa pour fournir ses données biométriques.
- Argent de poche
- Dans le cadre de ces séjours, les tentations sont nombreuses. En outre, des excursions sont parfois proposées pendant le weekend (et parfois pour des périodes plus longues). Prévoir environ \$ 250 australiens (AUD) mensuels (1€ ±1,50 AUD).

Inscription

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant, responsable de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos consultants départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Détail du forfait

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Sont Inclus

- Le voyage Paris - Paris/Sydney ou Adélaïde sur ligne régulière (en principe Emirates, Cathay Pacific, Quantas ou Air China).
- L'accueil aux aéroports par un responsable de Terre des Langues.
- Les frais d'inscription à l'école et le suivi de l'élève sur place
- L'accueil en famille (demi-pension - pension complète le weekend)
- Les livres scolaires
- L'uniforme à Adélaïde
- Les assurances maladie/accident

Non inclus

- La garantie annulation (facultative) – 2% du forfait.
 - Les éventuels frais de visa
 - Les visites et excursions éventuelles proposées par l'école.
- Etant donné le décalage horaire, l'arrivée a lieu un ou deux jours après le départ selon la compagnie utilisée. Pour le retour, l'arrivée en France a lieu le jour qui suit le départ.

- [Conditions d'annulation](#)
- [Modalités d'inscriptions](#)
- [Conditions particulières](#)
- [Conditions générales](#)
- [Préacheminement](#)

FORFAITS INDICATIFS

Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier.
Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet début octobre chaque année.

SÉJOURS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Trimestre (11 semaines) Adélaïde St Aloysius (filles)	UATA	Avril, juillet, octobre, février	+ 11 semaines	12 500€
Semestre (24 semaines) Adélaïde St Aloysius (filles)	UAS	Avril	+ 24 semaines	20 670€
Année scolaire (46 semaines) Adélaïde St Aloysius (filles)	UAA	Juillet, février	+ 46 semaines	33 200€
Trimestre (11 semaines) Adélaïde Blackfriars (garçons)			+ 11 semaines	14 000€
Semestre (24 semaines) Adélaïde Blackfriars (garçons)			+ 24 semaines	22 260€
Année scolaire (46 semaines) Adélaïde Blackfriars (garçons)			+ 46 semaines	34 500€
Trimestre (10 semaines) Sydney/Newcastle	SN3	Fin mai, Avril	Mi-août	11 280€

*Ce séjour en intégration scolaire peut être réalisé à toute période de l'année, pour des durées assez libres, nous consulter. **Prix indicatifs

NOUVELLE-ZÉLANDE

ÉCOLE PRIVÉE

INTÉGRATION SCOLAIRE

ET ACCUEIL EN FAMILLE

Auckland

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE

15 à 18 ans



Vue du Northcote College à Auckland

Un peu d'histoire

Les Pays Bas, l'Angleterre puis la France se sont disputés ces terres australes pendant près de deux siècles (1640-1840). En 1840, la Nouvelle Zélande fut rattachée à l'Angleterre en tant que Colonie. Son indépendance comme dominion fut décrétée par le statut de Westminster en 1907 puis ratifiée en 1947. Elle fait partie du Commonwealth.

A l'origine, la population était polynésienne.

Ce magnifique archipel formé de deux îles principales (l'île du nord et l'île du sud), a une superficie comparable à celle des Iles Britanniques ou du Japon. Il se situe à environ 2000km au sud-est des côtes australiennes et à six heures de vol de Tahiti. Le climat y est tempéré (températures minimales annuelles moyennes d'environ 10° et maximales 24° à Auckland).

En Nouvelle-Zélande, nous sommes en relation étroite avec l'une des plus anciennes écoles privées d'Auckland (1877), Northcote College. Cette école, située à 10mn du centre-ville, dispose d'installations sportives de première qualité (cricket, basketball, tennis, patin à glace, piscine, water-polo, hockey, équitation...). La pratique du golf, et même le ski, sont envisageables en juillet et en août (hiver austral). Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire. Les élèves pourront se le procurer à leur arrivée pour environ 300\$ (500\$ neuf) 1€ = environ 1,60 dollar Néo-Zélandais). Cet uniforme pourra être revendu à l'école au moment du départ.

Organisation du séjour

En Nouvelle-Zélande, l'année scolaire se divise en quatre trimestres. La rentrée scolaire se fait début février et l'année scolaire se termine vers le 15 décembre.

Dates 2024

1er trimestre 1 février/15 avril environ, 2ème trimestre 2 mai/8 juillet, 3ème trimestre 25 juillet/23 septembre, 4ème trimestre 10 octobre/20 décembre.

Les élèves sont acceptés de préférence en début de trimestre mais l'école est assez souple en matière de dates, et accepte des élèves pour des durées plus courtes (4 à 12 semaines). Ceux qui souhaitent passer l'équivalent d'une année scolaire ou d'un semestre partiront de préférence vers le 20 juillet ou début février,

24

Les cours se déroulent du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30. Activités à caractère sportif ou artistique surtout l'après-midi.

A leur arrivée à l'école, les jeunes sont attendus par une équipe de responsables chargée de l'organisation de leur séjour et de la répartition des élèves étrangers dans les classes. Ils passent également un test linguistique permettant d'évaluer leur potentiel de compréhension en classe. En début de séjour, des cours de soutien linguistique sont proposés aux élèves les plus faibles, l'objectif étant de les aider à suivre le cursus normalement le plus vite possible.

En dehors des cours classiques (anglais, maths, sciences, histoire et géographie) les élèves se voient proposer de nombreuses matières au choix dans le domaine des arts, de la technologie, de la communication, de l'économie, des sciences sociales, de l'environnement, de l'infographie... Pour ce qui est des activités (elles ont lieu le plus souvent l'après-midi), le sport tient une large place (rugby, football, cricket, natation, voile...), mais d'autres options sont offertes (théâtre, musique, échecs, groupes de discussion, sciences, environnement etc.).

La plupart du temps, les élèves souhaitant faire partie d'une équipe de sport sont mis à contribution pour le coût des déplacements pour les compétitions, ou pour financer un entraîneur (participations minimales).

En cours de séjour, des excursions à titre payant sont régulièrement proposées aux élèves – entre 30\$ et 130\$ NZD - (voyages-découvertes dans l'île, voile, sites ou musées les plus importants, rafting, canoë-kayak, randonnées...).

Familles d'accueil

Toutes accueillent nos élèves avec enthousiasme et leur font partager un maximum de choses. Les participants ne seront pas déçus, même si toutes n'ont pas des enfants du même âge.

Vacances scolaires

L'année scolaire néo-zélandaise débute début février et se termine juste avant Noël. Au terme de chaque trimestre, les élèves disposent de 2 semaines de vacances. Pour ceux qui s'inscrivent pour un semestre, deux semaines de vacances sont incluses. Ceux qui s'inscrivent pour trois trimestres ont 4 semaines de vacances incluses dans leur séjour. Le tableau ci-dessous indique les durées de séjour en tenant compte des vacances scolaires.



Northcote College students

Inscriptions

Avant de s'inscrire, nous vous conseillons d'appeler Philippe Dinant, responsable de ces séjours au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos conseillers départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredes-langues.com. Indiquer la référence du séjour choisi. Un dossier complet vous sera transmis à réception de cette fiche.

Argent de poche

Prévoir environ 300 NZD par mois. Les tentations sont nombreuses

Pièces d'identité

- Passeport valide uniquement et visa.
 - Une autorisation de voyage électronique (NZeTA) est nécessaire pour tous les voyageurs (cout : 17\$ NZD)
 - Autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans (consulter le site internet service-public.fr).
 - Le visa n'est pas nécessaire pour des séjours inférieurs à trois mois.
- Au-delà de cette durée, il faut obtenir un visa étudiant, tout se fait par internet. Dans un premier temps, l'école nous envoie un certificat d'inscription « Offer of place » que nous vous transmettons dès réception. Une fois ce document entre vos mains, vous devez faire la demande de visa par internet sur le site <https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas/visas/visa/full-fee-paying-student-visa> Les instructions nécessaires seront données en temps utile.

Détail du forfait

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Inclus

- Le voyage Paris - Auckland sur ligne régulière (en principe Emirates, Quantas ou Air China)
- L'accueil à Roissy par un responsable de Terre des Langues et l'accueil à l'arrivée à Auckland par un responsable de l'école.
- Les frais d'inscription à l'école et le suivi quotidien de l'élève sur place
- L'accueil en famille en demi-pension (pension complète le weekend)
- Les repas à l'école
- Les assurances maladie/accident
- Les éventuels frais de visa (aux alentours de 200€).

Non inclus

- Les visites et excursions proposées par l'école pour découvrir la Nouvelle-Zélande
- Les frais éventuels pour faire partie d'une équipe sportive de l'école
- Les frais d'uniforme (en location environ 150€)
- La garantie annulation (facultative) – 2% du forfait. Voir conditions d'annulation

Préacheminement possible de certaines villes de province vers Roissy.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS INDICATIFS

Étant donné le décalage horaire, l'arrivée a lieu un ou deux jours plus tard selon la compagnie utilisée et le départ un jour plus tôt. Pour d'autres dates, nous consulter.
 Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 1er septembre 2023 si le taux du dollar néo-zélandais reste inférieur à 0,66 NZD pour 1€.
 Réduction de 200€ pour toute inscription reçue avant le 31 décembre 2023 pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 janvier 2024. Les prix des séjours de longue durée sont réactualisés sur notre site internet fin septembre chaque année.

SÉJOURS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Trimestre (10 semaines)	UNZT1	Juillet, oct, fév, avril	+ 10 semaines	10770€
Semestre (23 semaines)	UNZS1	Juil, oct, fév, avril	+ 23 semaines	17 240€
3 Trimestres (33 semaines)	UNZ3	Juillet, oct, fév, avril	+ 33 semaines	22 260€
Année scolaire (43 semaines)	UNZA	Juillet, octobre, février, avril	+ 43 semaines	28 740€

Séjours de 4 à 12 semaines possibles toute l'année, nous consulter.

ANGLETERRE

ÉCOLES PRIVÉES BRITANNIQUES

INTRODUCTION

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE



Une expérience unique

Etablissements de renommée internationale pour la plupart, les écoles privées britanniques (appelées Public Schools ou Independent Schools) sont de plus en plus recherchées. Le nombre de jeunes étrangers (en provenance du monde entier) scolarisés dans ces écoles a connu une croissance sans précédent au cours des quinze dernières années. Ainsi ont été tirées de difficultés économiques beaucoup d'entre-elles, parfois parmi les meilleures. Aujourd'hui, la plupart se voient contraintes de limiter le nombre de jeunes étrangers dans leurs internats afin de préserver leur singularité.

Les dernières statistiques (janvier 2019) publiées par l'Independent School Council britannique indiquent que dans le secondaire (élèves entre 11 et 17 ans) quand on additionne les internes (boarders) des 1364 écoles privées du pays, 41,6% d'entre eux sont d'origine étrangère, soit 27 903 sur un total de 69155 (1991 de plus qu'en 2014). Les jeunes anglais représentent donc 59,4% du total des internes, et bien sûr la quasi-totalité des externes, qui représentent globalement environ 86% des élèves.

Quel est l'origine de ce succès ?

- La langue anglaise pratiquée par les élèves et les professeurs y est d'une qualité très élevée.

- **Les principes d'éducation** sont fondés sur le développement de la raison, de l'esprit critique et de la connaissance des sciences et des arts. Ils reposent également sur un apprentissage strict des règles de vie en groupe : autodiscipline, politesse, pratique des valeurs morales fondamentales (respect d'autrui, des différences, équité, honnêteté, fairplay...). L'éducation de la volonté, la valorisation de la réussite et... la forme physique, jouent également un rôle central.

Avec pragmatisme, **ces établissements britanniques ont évolué en tenant compte des exigences de notre temps.** Une place prépondérante est aujourd'hui donnée à l'épanouissement de chacun selon son caractère propre. Ainsi, le suivi des élèves est ultra personnalisé. Dans presque toutes les écoles, chaque élève dispose d'un conseiller personnel qui le guide dans de nombreux domaines et avec lequel le dialogue est quasi quotidien.

Ces écoles, puisqu'elles attachent une importance majeure aux arts et aux sports, disposent d'installations remarquables en ces domaines et de grands espaces verdoyants.

Les moyens étant là, **les équipements pédagogiques sont à la pointe de la modernité.**

Enfin, ces écoles rassemblent **des jeunes épris de réussite** de toutes origines, dans des domaines aussi variés que le commerce et les affaires, le droit, le journalisme, les sciences et la médecine, la politique, les arts, le tourisme ... Elles deviennent par la même un vivier de relations potentiellement précieuses dans le parcours d'une carrière.

NB : À l'exception de Rookwood, ces écoles préparent aux A Levels, diplôme assimilé à l'« International Baccalaureate ». Il donne accès à l'université en France sans le baccalauréat.

Les écoles

Terre des Langues est aujourd'hui en relation avec une quinzaine d'écoles privées Outre-Manche. Voici les principales.

Pour toute inscription dans l'une de ces écoles, nous consulter.

- Tettenhall (10-17 ans) internat
- Repton (13-18 ans) internat (année scolaire uniquement)
- Shoreham (10-16 ans) externat (accueil en famille)
- Rookwood (10-13 ans) internat
- Stover (11-18 ans) internat
- Wrekin School (10-17 ans) internat

ANGLETERRE

ÉCOLES PRIVÉES EN INTERNAT

ORGANISATION DU SÉJOUR

(Nombre de places limité)

ANNÉE SCOLAIRE
SEMESTRE
TRIMESTRE



Guardianship

Dans le cadre de ces séjours, les écoles britanniques exigent la présence proche d'un « Guardian » (tuteur) qui suit le parcours de l'élève pendant son expérience. D'une façon générale, il assure également les allées et venues de l'élève à l'aéroport lors des vacances scolaires. Pour chaque établissement, Terre des Langues dispose d'un « Guardian ». Le coût de ce « Guardian » est inclus dans les prix indiqués.

Organisation classique d'une journée

- 07h15 lever
- 07h45 appel
- 08h00 petit-déjeuner dans la salle à manger de l'école.
- 08h30 début des cours : les internes retournent dans leur "boarding house" après les cours, qui se terminent à 16h15.
- 16h15 début des activités extra scolaires ou temps libre.
- 18h dîner

Temps d'étude

- 18h30/19h30 travail d'étude dans la bibliothèque.
- 19h30 retour dans les Houses pour le « House meeting », travail personnel éventuel et détente jusqu'au coucher.

Weekends

Une partie du samedi matin est consacrée au travail personnel et le reste de la journée est assez libre. Le dimanche est une journée de détente au cours de laquelle certaines activités (jeux par exemple) sont proposés aux élèves. Pendant les weekends, ils peuvent profiter par ailleurs de toutes les installations de l'école. Pour les élèves à partir de la 11th form (équivalent 2nde), les sorties libres sont parfois autorisées. Elles sont alors strictement contrôlées.

Lors de certains weekends, des excursions sont proposées.

Programme d'enseignement

Ces écoles attendent beaucoup des jeunes étrangers qu'elles reçoivent. Elles souhaitent que leurs élèves, qui ont en commun le goût de la réussite et le sens de l'autodiscipline, s'enrichissent à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des jeunes ayant une bonne capacité de travail et prêts à côtoyer de tels élèves.

Les matières proposées sont celles des établissements scolaires classiques : langues (espagnol, allemand, français, langues asiatiques),

histoire et géographie, littérature anglaise, physique, chimie, mathématiques, économie, sciences humaines, philosophie, graphisme, musique, art dramatique, arts plastiques, et souvent langues anciennes.

Avant acceptation (pour les séjours d'un semestre ou d'une année scolaire), indépendamment de la présentation de leurs livrets scolaires, les élèves doivent subir un test linguistique écrit ainsi qu'un test en mathématique. Une interview téléphonique de l'élève par un responsable de l'école a généralement lieu pendant le processus d'inscription.

À leur arrivée, les élèves étrangers sont reçus par un conseiller qui a pris connaissance de leur dossier. Il leur explique le fonctionnement de l'école et les aide à choisir les matières à intégrer dans leur emploi du temps. Un soutien en anglais est parfois possible pour ceux dont les aptitudes linguistiques ne sont pas suffisantes pour suivre valablement les cours, jusqu'à ce qu'un niveau convenable soit atteint. Un supplément est souvent requis en ce cas.

Vacances scolaires

En principe, les élèves doivent rentrer chez eux pendant les périodes de vacances, en particulier à Noël. Les élèves qui souhaitent rester en Angleterre sont confiés à des familles d'accueil choisies par notre « Guardian ». Un supplément est demandé en pareil cas (environ 350€ par semaine). Calendrier scolaire (à confirmer)

- 1er trimestre : début septembre/Noël
Vacances de milieu de trimestre une semaine fin octobre.
- 2ème trimestre : début janvier/fin mars
Vacances de milieu de trimestre – une semaine mi-février
- 3ème trimestre : mi-avril/7 juillet environ
Vacances de milieu de trimestre – une semaine fin mai

[Conditions d'annulation](#)

[Modalités d'inscriptions](#)

[Conditions particulières](#)

[Conditions générales](#)

[Prêcheminement](#)

Forfaits page suivante >



Tettenhall College



Tettenhall College

FORFAITS

SÉJOURS TETTENHALL	RÉF.	FORFAIT
Trimestre	UGPTT3	15 600€
Semestre	UGPTS1	32 000€
Année scolaire	UGPAT	45 500€

SÉJOURS REPTON SCHOOL 4È À TERM.	RÉF.	FORFAIT
Année scolaire	UGRAC	53 000€

SÉJOURS SHOREHAM 6È À 2NDE	RÉF.	FORFAIT
Trimestre	UGPTH1	Sur demande
Semestre	UGPSH1	Sur demande
Année scolaire	UGPAH	Sur demande

SÉJOURS ROOKWOOD 6È À 4È	RÉF.	FORFAIT
Trimestre	UGPTR1	Environ 15500€
Semestre	UGPSR1	Environ 26 000€
Année scolaire	UGPAR	Environ 38 500€

SÉJOURS STOVER 4È À TERM.	RÉF.	FORFAIT
Trimestre	UGPST3	15 500€
Semestre	UGPSS1	26 500€
Année scolaire	UGPSA	37500€

SÉJOURS WREKIN 10-15 ANS	RÉF.	FORFAIT
Trimestre	UGPTW1	Environ 19 000€
Semestre	UGPSW1	Environ 29 000€
Année scolaire	UGPAW	Environ 37 500€

USA

ÉCOLES PRIVÉES CLASSIQUES

EXTERNAT

INTRODUCTION

ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRIMESTRE

15 à 18 ans



North Valley Christian school



North Valley Christian Academy

Le département d'Etat américain n'autorise pas les jeunes étrangers à effectuer des séjours individuels dans les écoles publiques pour un trimestre seulement. Par contre, certaines écoles privées, souvent confessionnelles, sont prêtes à les accepter. Nous sommes en relation avec une quinzaine d'entre elles à travers le pays et en avons sélectionné cinq dans le descriptif qui suit. Elles acceptent également les élèves pour une année scolaire ou un semestre.

Dans le cadre des séjours d'un trimestre, la durée exacte du séjour (10 à 12 semaines) est déterminée en fonction des dates de fin d'année scolaire, différentes selon les écoles (entre fin mai et mi-juin). Idéalement, le départ de France doit s'effectuer fin mars début avril. Prolongement parfois possible en famille d'accueil jusqu'à fin juin avec supplément.

À titre indicatif, nous indiquons la date de fin d'année scolaire au début du descriptif de chaque école.

Ces écoles disposent de grands espaces, d'équipement sportifs de qualité, d'une bibliothèque, de laboratoires scientifiques bien équipés, et offrent des enseignements artistiques (musique, théâtre, dessin, peinture). Elles préparent aux grandes universités du pays.

La liste de ces écoles n'est pas exhaustive. À réception du dossier de chaque jeune, notre collaborateur américain rentre en contact avec l'école demandée, mais il n'est pas exclu qu'il n'y ait plus de place. En pareil cas, nous vous indiquerons quelles écoles sont encore disponibles.

Ces écoles attendent beaucoup des jeunes qu'elles acceptent de recevoir. Elles souhaitent que leurs élèves puissent s'enrichir à leur contact. Ces séjours ne sont donc envisageables que pour des adolescents extrêmement ouverts, communicatifs, adaptables et prêts à donner beaucoup d'eux-mêmes pendant leur séjour.

Le jeune est totalement intégré au cursus normal. A son arrivée, il est aidé dans son intégration par un « counsellor ». Certaines matières optionnelles lui sont proposées.

Les cours commencent en général à 8h30 et se terminent vers 14h30. Toutes sortes d'activités sont proposées l'après-midi (sports, informatique, musique, clubs d'échec, de langue, de maths, théâtre etc.). La journée d'école se termine vers 16h30.

Le jeune retrouve ensuite sa famille d'accueil, qui attend également beaucoup de cette expérience. Il partagera sa vie de tous les jours, et sera mis en contact avec ses voisins et ses amis, qui seront heureux de lui faire partager leurs activités s'il est d'un abord sympathique. En dehors de la vie scolaire, il sera totalement dépendant de sa famille. Les américains ne se déplaçant jamais sans voiture, le jeune ne peut sortir seul. L'assistance à tous les cours, ainsi qu'aux activités de l'après-midi, sont absolument

obligatoires. Aucun retard n'est toléré.

Dans le cadre de tels séjours, les ordinateurs sont proscrits quand ils ne sont pas utilisés dans le cadre du travail. L'usage du téléphone portable est vivement déconseillé et interdit dans la plupart des écoles. Les appels aux parents doivent être très limités (un appel par semaine maximum) afin de faciliter l'intégration.

Le déjeuner se prend obligatoirement à l'école (environ 7\$ repas non inclus dans le prix).

Les allées et venues à l'école sont assurées soit par la famille d'accueil, soit au moyen du « school bus » (véritable institution aux USA).

Les familles d'accueil ont souvent un enfant scolarisé dans l'établissement, mais il peut y avoir des exceptions.

Pendant son séjour, l'élève est suivi par un responsable local américain. Celui-ci est en contact régulier avec nous, l'école et la famille d'accueil.

Niveau de langue

Afin d'informer avec précision nos collaborateurs américains sur le niveau de langue du candidat, **il doit passer un test linguistique (Eltis Test) peu après sa demande d'inscription.** Aucun score particulier n'est exigé, mais il faut savoir qu'une fois sur place, l'école américaine ne proposera probablement pas de cours de soutien linguistique. Un élève dont le niveau d'anglais serait vraiment faible risque de rencontrer de grandes difficultés de compréhension dans le cadre d'un tel séjour. Ce test linguistique est effectué lors de l'entretien avec notre conseiller départemental. Il est possible de se préparer à ce test sur internet ELTIS Practice Test (eltitest.com)

Nous ne saurions exclure qu'une interview de l'élève par Skype ou par téléphone soit requise par le responsable du recrutement d'une école à réception du dossier de l'élève.

Étapes de l'inscription

Avant de s'inscrire, nous vous recommandons de rentrer en contact avec Philippe Dinant ou Shirley Garcia (responsables de ces séjours) au 02 47 39 13 00, ou de consulter l'un de nos conseillers départementaux. Merci de procéder à votre demande en remplissant la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.

À réception de cette fiche, chaque candidat est contacté par Philippe Dinant ou son assistante (Shirley Garcia) et reçoit par courrier (ou par email) une version originale du dossier à constituer assortie d'explica-

tions précises.

Une fois intégralement rempli (et seulement dans ce cas), le dossier est transmis à l'organisme américain qui examine avec nous les divers points du dossier et contacte l'école choisie. En cas d'impossibilité, une autre école est proposée.

Forfaits

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Les jeunes qui s'inscrivent avant le 30 septembre facilitent grandement notre travail. Ainsi, toute inscription reçue avant cette date bénéficie d'une réduction de 200€ pourvu que le dossier complet nous parvienne avant le 31 octobre.

Dans ces forfaits, sont inclus le billet d'avion aller et retour et l'assurance maladie accident obligatoire, dont le montant total s'élève à environ 2200€.

Les parents qui bénéficient de privilèges aériens (miles, gratuité dans certaines compagnies) devront nous le signaler. Nous leur ferons bénéficier de ces avantages dans toute la mesure du possible.

Sont inclus

- La totalité des frais de séjour et de voyage, l'assistance à l'aéroport et l'accueil à l'arrivée.
- Les assurances maladie, accident et retour prématuré
- Les livres scolaires ne sont pas toujours inclus (la plupart des écoles les prêtent aux élèves gratuitement)
- Les fournitures scolaires, matériel de travaux pratiques, certains déplacements ou activités extra scolaires ne sont pas inclus,
- L'assistance régulière sur place de notre partenaire américain par le biais du responsable local.
- L'assistance de notre siège à Tours par le biais de Philippe Dinant ou Shirley Garcia
- L'Eltis test

Non inclus

- Les repas de midi si l'élève souhaite les prendre à l'école (5\$ à 7\$). Il est possible de préparer un « packed-lunch » dans la famille. En ce cas, le jeune doit le préparer lui-même.
- La garantie annulation, qui représente 2% du forfait (un 2ème acompte de 1000€ non remboursable en cas de désistement sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie auprès de Terre des Langues). Cette garantie a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables étrangers une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves. Elle n'est pas couverte par les cartes bancaires.
- **L'argent de poche** (environ 300\$ mensuels). Les tentations sont nombreuses.

- **Les frais du visa F1**, d'environ à 320\$ (220\$ de SEVIS + 180\$ de frais de traitement et d'émission du visa +19€ pour l'expédition du visa à domicile). Ces frais sont à régler directement sur le site internet de l'Ambassade américaine. Une fois ces paiements effectués, vous avez accès à un calendrier qui vous permet de prendre rendez-vous en ligne. Le déplacement à Paris est obligatoire pour le participant.

NB : 80% du forfait doivent être réglés au plus tard fin février. En effet, les documents nécessaires pour l'obtention du visa F1 nous parviennent une fois l'intégralité du séjour réglée à l'organisme américain. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix signalés dans les présentations des écoles ne le sont qu'à titre indicatif pour tout séjour commençant avant le 1er septembre 2024.

Ces séjours peuvent également être réalisés dans quelques écoles prestigieuses (voir ci-dessous. nous consulter)

Aux USA, Terre des Langues est également en relation avec quelques écoles privées prestigieuses dans lesquelles les élèves sont internes. Les prix de ces écoles sont très élevés (entre 45 000€ et 60 000€ pour une année scolaire). Merci de nous consulter si vous êtes intéressés. En voici la liste :

- Kennedy Catholic Seattle
- Colorado Rocky Mountain school
- Vermont Academy
- Thornton Academy Portland Maine
- The Knox school NY
- Hyde School (Connecticut ou Maine)
- Stevenson High School (Californie) Pebble Beach ou Carmel
- Hawaiï Preparatory Academy (Big Island)



North Valley Christian school



CÔTE EST ET NOUVELLE-ANGLETERRE

Aquinas Institute – Rochester (NY)

Fin d'année scolaire aux alentours du 21 juin
 Elèves de 6^e à terminale (6th-12th grades)
 Cet établissement réputé, situé au cœur de la ville de Rochester, dans le nord de l'état de New York (environ 1h30 des chutes du Niagara), est une école catholique fondée en 1902. Elle compte environ 750 élèves avec un ratio professeur/élèves de 1 pour 15.
 Middle School et Highschool
 Uniforme : oui

Milford High school

Ecole publique d'excellence
 (Massachusetts, à environ 30mn de Boston)
 Fin d'année scolaire aux alentours du 31 mai
 Cet établissement renommé, fondé en 1780, est situé dans un espace d'environ 10ha. Il compte aujourd'hui environ 1200 élèves.
 Dotée d'équipements remarquables, (terrain de sport olympique, gymnase, 6 courts de tennis...), il s'agit de l'une des plus belles écoles publiques de Nouvelle Angleterre.
 Elèves de 3^e à terminale (8th-12th grades). Enseignement général lettres et sciences. 25 élèves par classe maximum. Ratio professeurs/élèves : 1/15. Installations sportives de grande qualité : football, soccer, basketball, tennis, hockey.
 Activités : Club de théâtre et de musique, nombreux sports.
 Uniforme : non

ROCKY MOUNTAINS

North Valley Christian Academy

A Phoenix en Arizona

Fin d'année scolaire 24 mai.

Située au nord de Phoenix, cette excellente école privée luthérienne fut ouverte en 2010. Elle place l'expérimentation au centre de sa pédagogie. Toutes les matières classiques sont enseignées (langues étrangères : français et espagnol).
 Il s'agit d'une école mixte d'environ 370 élèves.

Pas plus de 18 élèves par classe. Ratio professeur/élève 1/7.

Activités artistiques nombreuses (bâtiment dédié) : théâtre, sculpture, musique, photographie

Principaux sports pratiqués : soccer, volleyball, basketball et golf. Magnifique gymnase.

Uniforme : Oui.

[Conditions d'annulation](#)
[Modalités d'inscriptions](#)
[Conditions particulières](#)
[Conditions générales](#)
[Préacheminement](#)

FORFAITS

Les prix indiqués ci-dessous sont indicatifs. Le prix définitif sera établi au moment de l'inscription

CÔTE EST ET NOUVELLE-ANGLETERRE	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Aquinas Institute*	UUTA	Début Avril	Début Juin	12 780€
Milford High school*	UUTM	Mars	Début juin	13 340€

Semestre aux alentours de 20 000€ - Année scolaire aux alentours de 30 000€

ROCKY MOUNTAINS	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
North Valley Christian Academy*	UUTC	mars	Fin mai	11 280€

Semestre aux alentours de 18 000€
 Année scolaire aux alentours de 29 000€

West coast page suivante >



Victor Valley Christian school



Marist Catholic High school

WEST COAST

Victor Valley Christian school

Fin d'année scolaire aux alentours du 13 juin
 Date de création : aux alentours de 1900.
 Environ 400 élèves en high school. Classes ne dépassant pas 18 élèves. Située dans la ville historique de Beaverton – à proximité de Portland (Oregon), cette école mixte réputée offre un niveau d'enseignement élevé, ouvrant la porte aux universités les plus prestigieuses du pays (Berkeley, UCLA...). Il faut noter que cet Beaverton est surnommée la Silicon Forest de l'Oregon. Elle regroupe en effet nombre d'entreprises de haute technologie.
 Sports pratiqués : basketball, volley, baseball, football américain, tennis (6 courts)...
 Uniforme : oui

Marist Catholic High school

A Eugene dans l'Oregon
 Fin d'année scolaire aux alentours du 20 juin
 Située à Eugene, au bord de la Willamette River, à environ 2h de route au sud de Portland, cette école catholique offre un niveau d'enseignement très élevé, et des conditions de vie scolaire remarquables : pas plus de 15 élèves par classe, toutes les matières classiques sont enseignées, les équipements sportifs superbes (plusieurs terrains de sport, tennis, basket, football, soccer, volleyball, natation, waterpolo, golf...) Les arts tiennent une place importante (musique – orchestre et chorale - peinture, sculpture, art dramatique).

Il s'agit d'un établissement d'environ 550 élèves, ouvert aux élèves de 6^e à Terminale (6th – 12th grades).
 Uniforme : Non, mais règles vestimentaires strictes

Seton catholic High school

Vancouver (Washington State)
 École secondaire privée mixte
 Fin d'année scolaire aux alentours du 7 juin
 Située sur la rive nord de la Columbia River en face de Portland (Oregon) cet établissement de renom fut créé au milieu du 19^e siècle. La nouvelle école ouvrit ses portes en 2009 et offre des équipements ultra-modernes (terrains de sport, gymnase, bibliothèque, matériel scientifique, salle de musique, chorale...). Pas plus de 15 élèves par classe en moyenne. Matières classiques enseignées, niveau d'enseignement d'excellence. Environ 200 élèves entre la seconde et la terminale.

Uniforme : Oui
 Les prix indiqués ci-dessous sont indicatifs. Le prix définitif sera établi au moment de l'inscription

- [Conditions d'annulation](#)
- [Modalités d'inscriptions](#)
- [Conditions particulières](#)
- [Conditions générales](#)
- [Préacheminement](#)

FORFAITS

Les prix indiqués ci-dessous sont indicatifs. Le prix définitif sera établi au moment de l'inscription

WEST COAST	RÉF.	DÉPART	RETOUR	FORFAIT
Valley catholic*	UUTV	Mars	Début juin	12 820€
Marist High school*	UUTM	Début avril	Début Juin	12 940€
Seton	UUTS	Début avril	Début juin	12 820€

*Semestre aux alentours de 19 000€ - *Année scolaire aux alentours de 30 000€

L'ENGAGEMENT DU CONTRAT QUALITÉ

— TERRE DES LANGUES EST LABELLISÉ —



L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

Le Contrat Qualité s'applique aux

- ▶ Séjours linguistiques de courte durée
- ▶ Voyages scolaires éducatifs
- ▶ Séjours de longue durée
- ▶ Séjours au pair
- ▶ Écoles de langue
- ▶ Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- ▶ Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger

CONTRÔLE ET GARANTIE des critères de qualité concernant

- ▶ les voyages
- ▶ l'encadrement
- ▶ le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- ▶ l'enseignement, la sélection des professeurs
- ▶ le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- ▶ l'organisation et le bon déroulement des séjours
- ▶ le respect des prestations annoncées.

CONCILIATION

L'Office a mis en place une commission de conciliation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients. Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

TERRE DES LANGUES s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de l'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le présent contrat est signé entre l'Office et ses membres actifs, organismes de séjours linguistiques et éducatifs.
L'OFFICE • 8 rue César Franck - 75015 Paris • T 01 42 73 36 70 • F 01 42 73 38 12
infos@loffice.org • www.loffice.org • Association loi 1901

ARGENT DE POCHE

Nous conseillons aux parents de procurer à leur enfant une carte de crédit internationale (des solutions intéressantes sont aujourd'hui proposées avec les cartes « Revolut » ou « N26 »). Désormais, c'est ainsi que procèdent la plupart des parents lors des séjours à l'étranger de leurs enfants. Ces cartes, provisionnées à l'avance, sont faciles à gérer, et surtout, on obtient grâce à elles le meilleur taux de change.

PRÉACHEMINEMENTS

ACHEMINEMENTS A/R VERS PARIS (GARES ET AÉROPORTS) OU LILLE EUROPE

A travers ce service, Terre des Langues vous propose d'organiser à votre place l'acheminement de votre enfant (achat du billet de train ou d'avion* - aller simple ou aller/retour et accueil à l'aéroport) pour rejoindre Paris (gares ou aéroports).

- Acheminement Aller (Province-Paris) : A son arrivée à Paris, votre enfant est accueilli et pris en charge par l'un de nos accompagnateurs jusqu'au lieu de rendez-vous pour son départ.

- Acheminement Retour (Paris-Province) : Au retour de son séjour, il est accueilli par l'un de nos accompagnateurs qui le prend en charge jusqu'à son lieu de départ.

Dans la plupart des cas, le participant voyage seul lors de ces acheminements.

**NB : Sauf souhait contraire de votre part, nous privilégions le train quand les horaires le permettent.*

Pour utiliser ce service : dans la rubrique 3 de la fiche de préinscription située page 55, merci d'indiquer le nom de la ville souhaitée. Elle peut être différente à l'aller et au retour.

NB : Cette demande débouche automatiquement sur une réservation de notre part. Pour qu'elle soit effective, le règlement devra nous être transmis avec le dossier d'inscription définitive de votre enfant (en cas d'annulation, les frais d'accompagnateur – 40€ par mission - sont remboursés ainsi que les frais de billet, sauf pénalités imposées par les compagnies).

PRÉCISIONS

- **Angleterre, Irlande, Allemagne et Espagne** : voyage en avion. Départs de Roissy prévus (sauf contordre) en début d'après-midi.

Au départ des villes de province desservies par un aéroport, nous recherchons à effectuer la réservation jusqu'à destination finale.

Si le vol n'est pas direct, nous organisons le transfert de l'élève à son arrivée à Roissy. Toutes les informations de prise en charge à Roissy seront communiquées en temps utile. Il y a plusieurs cas de figure selon le terminal d'arrivée et de départ.

Un vol direct est parfois possible, ce qui est plus pratique et moins onéreux. En pareil cas, nous vous indiquerons les prix et vous demanderons quelle est votre préférence. Si vous choisissez la solution du vol direct, votre enfant sera attendu à son arrivée avec un panneau à son nom par notre équipe étrangère.

- **Angleterre**, vols directs possibles au départ de quelques villes de province pour London Heathrow et parfois Birmingham. Passage obligatoire par Paris pour les autres destinations.

- **Irlande**, pour Cork, passage par Roissy nécessaire.

- **Espagne pour Madrid** : vols directs ou via Barcelone au départ de Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, Bordeaux et Nice.

- **USA, Canada, Mexique, Australie, Nouvelle Zélande** :

Les décollages ont lieu en général dans la matinée ou en début d'après-midi pour les USA et le Canada, en fin de journée pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, et en début d'après-midi pour le Mexique.

Les participants doivent être présents à l'aéroport 3 heures avant.

Les participants qui devront arriver à Roissy (ou Orly) la veille pourront réserver une chambre à l'hôtel Ibis*** de l'aéroport.

Prix de la chambre : environ 110€ (2 ou 3 lits). Petit déjeuner en sus : 10€ (prix constatés à l'impression de cette brochure).

Accueil « Terre des Langues » à l'arrivée à l'aéroport. Si vous le souhaitez, nous pourrions faire cette réservation pour vous.

INSCRIPTION ET PRIX DES ACHÉMINEMENTS ALLER/RETOUR ** VERS PARIS

Merci d'indiquer votre souhait dans la rubrique 3 de la fiche de préinscription page 55.

Vous pouvez indiquer une ville différente de celles mentionnées ci-dessous. La ville peut être différente à l'aller et au retour.

Les prix sont garantis pour les demandes nous parvenant au moins trois mois avant le départ. Au-delà, en cas de nécessité, nous vous soumettrons l'éventuel supplément pour accord.

Si vous souhaitez que cet acheminement s'effectue par AVION, merci de le mentionner dans la rubrique 3 de la fiche. Si cela pose problème, nous rentrerons en contact avec vous et chercherons ensemble une solution alternative.

NB : si vous bénéficiez de tarifs préférentiels avec Air France ou la SNCF, merci de nous consulter.

Lille (TGV)	210€
Angers, Besançon, Caen, Chalons en Champagne, Dijon, Le Mans, Nantes**, Poitiers, Reims, Rennes**, Tours	270€
Agen, Angoulême, Annecy**, Avignon, Bordeaux**, Brest**, Chambéry, Clermont**, Grenoble, **Limoges, Lorient**, Lyon**, Marseille**, Montpellier**, Pau**, Perpignan**, Quimper**, Rodez**, Strasbourg**, Tarbes**, Toulouse**	320€
Biarritz** (Avion ORLY)	380€
Nice**, Toulon** (Avion)	360€
Autres villes possibles : Nous consulter	

** Vols possible. NB : les premiers vols du matin peuvent engendrer un surcoût. En pareil cas, nous n'engagerons la commande qu'avec votre accord.

***Pour toute réservation : consulter le site des hôtels Ibis sur internet ou Hôtel Ibis Roissy : tel : 01 49 19 19 19 - Hôtel Ibis Orly : Tel : 01 56 70 50 50

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les informations ci-dessous sont rédigées en vertu des textes en vigueur, selon les exigences de style...

Les conditions générales de vente sont celles fixées par l'article R.21114 du Code du tourisme (page 43). La spécificité des séjours linguistiques implique les conditions particulières suivantes :

Les informations indiquées dans la présente brochure tiennent lieu de contrat.

L'inscription à nos séjours implique l'adhésion sans réserve aucune, tant de la part du participant, que de ses parents et/ou éventuellement de la personne physique ou morale finançant le séjour, aux conditions générales de ventes ainsi qu'aux conditions particulières qui suivent.

La présente brochure constitue l'information préalable visée par l'article R2117 des conditions générales de vente. Les programmes proposés dans notre brochure ont été élaborés longtemps à l'avance. En application des conditions générales de vente, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à l'information préalable que constitue notre brochure. Ainsi, si par suite de circonstances impérieuses ou indépendantes de la volonté de " Terre des Langues " ne permettant pas d'assurer une bonne organisation du séjour " Terre des Langues " se réserve le droit de modifier ou annuler le séjour. Dans le cas d'une annulation, les participants pourront soit transférer leur inscription sur un autre séjour offrant encore des places libres, aux prix et conditions de ce nouveau séjour, soit demander le remboursement des sommes versées. Un tel remboursement, et d'une façon générale tout remboursement, ne pourra s'exercer qu'au profit de la personne ou de l'organisme ayant versé les sommes en question, sans que l'un ou l'autre puisse prétendre à aucun versement au titre de dommages et intérêt. Les raisons qui pourraient amener " Terre des Langues " à procéder à des modifications, regroupements ou annulations de séjour sont notamment (mais non exclusivement) les suivantes : Cas de force majeure (hostilités, guerre, insurrection, cataclysme, grève, changements d'horaires etc.).

Risques affectant le bon déroulement du séjour (incapacité d'un prestataire par exemple).

Difficultés d'accueil consécutives à une conjoncture locale non prévue. " Terre des Langues " se réserve le droit de modifier à tout moment, si les circonstances l'exigent dans l'intérêt des participants, le lieu de séjour, les dates, heures, voire leur annulation, sans pour autant être tenu à une quelconque indemnisation.

FORMALITÉS

Les participants devront être en possession de tous les documents requis par les autorités françaises et étrangères, tels que carte d'identité, autorisation de sortie du territoire (AST) pour les jeunes de moins de 18 ans, passeport, visa éventuel, ESTA pour les séjours aux USA, AVE pour les séjours au Canada, et ce à l'heure de départ et de retour en France. Il revient à chaque participant et à sa famille d'obtenir et/ou de vérifier la validité de ces documents à compter de la date d'inscription.

NB : séjours hors Europe – pour la plupart des pays, 6 mois au minimum doivent séparer la date du retour et la date d'expiration du passeport pour que celui-ci soit considéré comme valide.

Les participants de nationalité autre que française prendront un soin tout particulier à s'assurer que toutes les formalités relatives à leur séjour seront remplies sans difficulté en contactant l'ambassade concernée.

L'inscription aux séjours organisés par " Terre des Langues " vaut engagement du participant.

Toute personne qui ne pourrait participer au séjour en raison de la non production aux autorités concernées des pièces d'identité, visa d'entrée, ou autres documents requis, ou dont la situation personnelle amènerait lesdites autorités à lui interdire l'accès au départ ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il devra en outre assumer personnellement les frais éventuels consécutifs à une telle situation.

Tout participant qui, en raison d'infractions aux lois et règles des pays traversés (ceci incluant le vol et la drogue), ou des compagnies de transport utilisées, ou de mauvaise conduite au sein de sa famille d'accueil (non-respect des exigences de la famille en matière de sorties par exemple) ou de mauvaise conduite à l'école (à fortiori dans le cadre des séjours de longue durée, dont la réalisation est soumise aux lois du pays, qui imposent une réglementation très stricte – le visa peut être suspendu pour cause de mauvaise conduite en cas de renvoi d'une école par exemple),

contraindrait à écourter son séjour ou à retarder son retour, sera ipso facto considéré comme n'appartenant plus au groupe constitué de "Terre des Langues ". En pareille circonstance, le candidat ou ses parents ne pourront prétendre à aucun remboursement. Le candidat sera rapatrié en France dès que ses parents ou toute autre personne (membres de la famille, frère ou sœur majeur(e), grands-parents, oncle ou tante), ou toute personne investie de responsabilités légales vis à vis de l'enfant aura été mis au courant. Les parents ou personnes ci-dessus mentionnées seront tenus de venir rechercher l'enfant à son retour dans la gare ou l'aéroport d'arrivée en France, selon les instructions communiquées par « Terre des Langues ».

Tout participant qui ne se présente pas au départ ne peut prétendre à aucun remboursement.

Assurances maladie/accident/retour prématuré

Pour les pays hors Europe, les participants sont automatiquement couverts (à ce jour sauf en Grande-Bretagne car les éléments manquent), dans des conditions qui seront transmises en même temps que le dossier d'inscription définitive, pour la maladie et l'accident, et sous certaines conditions, le retour prématuré. Nous partons du principe que tout participant possède une assurance responsabilité civile valable à l'étranger. A défaut, il appartient à chacun de souscrire cette assurance.

Compagnie d'assurance : AVI International, Contrat N° 670.030 TDL00003 – 44 rue Washington 75008 – PARIS Tel : 33 1 44 63 51 00 Fax : 33 1 40 82 90 35 – courriel : aviinternational@wanadoo.fr

Pour tous les pays d'Europe (la Grande-Bretagne n'en fait pas partie), les participants doivent se munir de leur carte européenne d'assurance maladie (elle s'obtient auprès de votre caisse d'assurance maladie habituelle). Les élèves seront alors pris en charge dans les conditions de leur pays d'accueil. Les parents souhaitant souscrire une assurance complémentaire couvrant le rapatriement en cas de maladie ou d'accident doivent nous consulter.

CONDITIONS D'ANNULATION AVANT LE DÉPART

Le forfait des séjours inclut automatiquement 140€ de frais de dossier non remboursables pour les séjours courts et 300€ pour les séjours longs. Chaque inscription implique le paiement d'un acompte par Terre des Langues aux compagnies de transport ainsi que, la plupart du temps, aux responsables étrangers, incluant une partie non remboursable.

La garantie annulation (non couverte par les cartes de crédit) est facultative. Elle permet le remboursement des sommes versées moins le coût de cette garantie et des frais de dossier mentionnés plus haut inclus dans les forfaits. Elle couvre les désistements en cas de maladie ou accident ne permettant pas au participant d'effectuer son séjour, de décès d'un parent (parents, grands-parents, frère, sœur), ou de perte d'emploi de l'un des parents. Cette garantie ne couvre pas les désistements liés aux échecs à des examens tels que le bac (en pareil cas, les exigences de nos partenaires étrangers sont variables). Des précisions à ce sujet sont apportées dans les pages des séjours. Quand tel n'est pas le cas, nous consulter. Cette garantie sera proposée au moment de l'inscription définitive.

A- Séjours longs (trimestre, semestre, année scolaire) :

Sauf indication contraire dans le descriptif du séjour, les conditions d'annulation sont les suivantes quand la garantie annulation n'a pas été souscrite :

Frais de dossiers non remboursables : 300€

Aucun remboursement n'est possible après l'arrivée à destination.

Les frais suivants seront facturés pour toute annulation avant le début du séjour :

300€ de frais d'annulation incompressibles une fois le dossier transmis.

Séjours longs aux USA – Frais d'annulation :

Aucun remboursement n'est possible après l'arrivée aux États-Unis.

Les frais suivants seront facturés pour toute annulation avant le début du séjour :

300€ de frais d'annulation incompressibles une fois la demande d'inscription effectuée.

1000 € NON remboursables AVANT l'émission de DS2019 et AVANT le

placement dans une école et / ou une famille d'accueil.
1500€ NON REMBOURSABLES APRÈS l'émission du DS2019 et AVANT le placement dans une école et / ou une famille d'accueil
2500€ NON remboursables APRÈS l'émission de DS2019 et APRÈS le placement dans une école et / ou une famille d'accueil.
EXCEPTION : Remboursement complet en dehors des frais d'inscription non remboursables de 500€ si l'annulation est causée pour des raisons hors de contrôle tels qu'une interdiction de voyager décrétée par un gouvernement.

B- Séjours de moins de trois mois : 3% du forfait

À défaut de garantie annulation, les retenues en cas de désistement se feront selon les modalités ci-après :

Frais de dossiers non remboursables : 140€

Désistements survenant plus de 125 jours avant le départ : 280€

Désistements survenant entre 125 et 65 jours avant le départ : 20% du forfait

Entre le 65^e et le 30^e jour : 30% du forfait

Entre le 29^e et le 21^e jour : 50% du forfait

Entre le 20^e et le 14^e jour : 60% du forfait

Entre le 13^e et le 8^e jour : 80%

Moins de 8 jours : 100%.

Toute annulation doit être communiquée à "Terre des Langues" par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément à l'article 99 du décret N° 9449 du 15 juin 1994, l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. La particularité de nos séjours, notamment en raison des placements dans les familles d'accueil, amènerait dans un tel cas "Terre des Langues" à considérer l'adéquation aux conditions à remplir avec beaucoup de soin.

NB : quelle qu'en soit la durée ou la raison, tout séjour commencé puis écourté ne peut donner lieu à aucun remboursement dans le cadre d'un accueil bénévole. Quand la famille d'accueil est indemnisée, un remboursement partiel des frais d'accueil sera négocié avec notre partenaire étranger.

LITIGES

Le recours à un médiateur de la consommation est régi par le code de la consommation. La Médiation Tourisme Voyages (MTV) est le médiateur sectoriel reconnu par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

Terre des Langues est membre de l'Office National de Garanties des séjours linguistiques, qui dispose d'une commission de médiation et de conciliation au sein de laquelle agissent les APEL et des représentants d'associations de consommateur. La commission de conciliation de L'Office s'appuie sur respect du Contrat Qualité.

FORFAIT

Notre politique de prix s'appuie sur notre volonté de clarté et de vérité. Les forfaits ont été établis en fonction des prix en vigueur à la date d'impression de cette brochure. Tout est mis en œuvre pour tenir les prix annoncés. Certaines situations exceptionnelles peuvent néanmoins nous contraindre à les modifier :

- Changements dans la situation économique et politique des pays d'accueil
- Changements dans les conditions des divers prestataires auxquels nous avons recours (transporteurs en particulier).
- Changements dans les taxes (aéroports, surcharge carburant...) et redevances des divers pays concernés, y compris la France
- Variations de plus de 10% dans les taux de change (taux de calcul au moment de la mise en ligne du site internet 1€ = 1,10 USD 0,89 GBP 1,40 CAD – 1,50 AUD – 1,60 NZD)

Nos forfaits s'entendent en euros, par personne, toutes taxes comprises (taxes aériennes vols hors Europe : elles sont incluses au prix qui nous a été communiqué par les compagnies au moment des réservations entre 450€ et 500€ selon les compagnies et la destination pour les vols longs courriers au 30 novembre 2021. Si ces taxes venaient à augmenter de plus de 20€, nous nous trouverions dans l'obligation de facturer le supplément).

Inclus

Les transports internationaux (avion – taxes aériennes incluses, train) pour tous les séjours « jeunes ».

36 Les frais relatifs au séjour (excursions éventuelles, hébergement, repas – sauf cas particuliers indemnisation des familles dans la plu-

part des pays)

Les frais administratifs et de fonctionnement des structures françaises et étrangères

Les frais de dossier (130€) non remboursables.

Les assurances indiquées plus haut pour tout séjour à l'extérieur de l'Europe) (environ 15€ par semaine – assureur : AVI International).

Les transports publics sur place, sauf indication contraire dans le descriptif du séjour (Allemagne).

Pour les séjours avec cours de langues, les frais de scolarité (petites fournitures cahiers etc. exclues).

Non inclus

Les forfaits ne couvrent pas les dépenses à caractère personnel, les frais éventuels d'obtention de visa, les dépenses extraordinaires consécutives à des événements dont "Terre des Langues" ne peut être tenu pour responsable tels que grèves ; avions, trains, bateaux, ou autobus retardés du fait des compagnies de transport ou d'événements s'imposant à elle, tels que mauvaises conditions atmosphériques, correspondances manquées, etc.

NB : pour les élèves de moins de 15 ans, si un service UM est requis, il sera facturé en sus.

PAIEMENT DU SOLDE

Le solde du forfait est exigible à soixante-cinq jours du départ (sauf pour les séjours longs : au-delà de 8 semaines).

Il doit parvenir à "Terre des Langues" au moins 45 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part. A défaut, l'annulation du séjour sera automatique. En cas d'inscription réalisée moins de 45 jours avant le départ, le règlement total devra accompagner la fiche de préinscription.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

FICHE DE PRÉINSCRIPTION (page ci-contre)

Merci de vous inscrire en utilisant notre site internet www.terredeslangues.com (paiement en ligne possible et accès à votre dossier en temps réel par le biais de votre espace privé).

Dès réception de la fiche de préinscription, un dossier d'inscription définitive est transmis au candidat. L'inscription ne devient "définitive" qu'après contrôle du dossier (âge, classe etc.), et pourvu que la recommandation du professeur de langues soit acquise quand elle est nécessaire. N'hésitez pas à nous appeler si vous avez des doutes. En cas de refus, l'acompte versé sera intégralement remboursé.

Des professeurs qui nous soutiennent.

À travers la France, de nombreux professeurs (parfois même d'anciens participants) ont une grande expérience de nos séjours pour les avoir encadrés. De ce fait, beaucoup connaissent la plupart de nos partenaires étrangers. Disposés à vous rendre service, ils sont prêts à répondre à vos questions et à vous orienter judicieusement quand vous avez des doutes. N'hésitez pas à les consulter. Liste de nos consultants départementaux.

Les prix indiqués dans la présente brochure sont valables pour tout séjour commençant avant le 1er octobre 2024.

Après avoir lu attentivement les informations liées au séjour choisi, remplir sans rien omettre la fiche de préinscription

1 Indiquer la référence du séjour choisi. Les références sont indiquées dans les cadres comportant les dates et les prix dans les pages descriptives des séjours.

2 Prêcheminements de province vers Paris : Si vous souhaitez que l'acheminement de votre enfant soit organisé par Terre des Langues au départ d'une ville de province, indiquer votre souhait dans cette zone.

3 En cas de réponse positive, merci de nous joindre au 02 47 39 13 00. Une réponse positive n'est pas réhibitoire mais peut compliquer la réalisation du séjour.

Rubrique "Parents" : Merci de nous donner l'information la plus précise possible sur votre activité professionnelle.

FICHE DE PRÉINSCRIPTION

(la remplir de préférence en ligne www.terredeslangues.com)

À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

PARTICIPANT :

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Sexe : Classe : Nationalité :

Courriel du participant : Tél portable :

1 Réf. séjour souhaité : _____

2 Lieu de départ et de retour pour rejoindre Paris (ou Lille-Europe) voir page 52.

Avion (cochez cette case si vous souhaitez que le participant utilise ce moyen de transport)

Ville de départ choisie : Ville de retour choisie :

3 Allergie ou problème médical connu ? (merci d'encercler votre réponse) : oui non

Séjours antérieurs à l'étranger > années :

Pays :

Ecole fréquentée (nom et adresse précise) :

..... Ville : Code postal :

Nom du professeur de langues (selon la langue choisie) :

Nombres d'années d'étude de la langue concernée :

Autre(s) langue(s) étudiée(s) :

PARENTS : Mr et Mme/ Mme/ Mr (rayer les mentions inutiles)

Nom : Prénom du chef de famille :

N° et rue :

Code postal : Ville ou commune :

Tél. domicile : Tél. prof. Père :

Tél. prof. mère : Télécopie pers. ou prof. :

Courriel :

Profession du père : Tél portable :

Profession de de la mère : Tél portable :

Composition de la famille :

Nombre de garçons : années de naissance :

Nombre de filles : années de naissance :

Des professeurs à votre écoute

A travers la France, de nombreux professeurs, parmi lesquels d'anciens participants, sont disposés à vous apporter leurs conseils. Par expérience, ils connaissent les objectifs de nos séjours ainsi que leurs contenus. Ils seront heureux de répondre aux questions que vous vous posez, et parfois même de préparer vos enfants avant leur expérience. Quand ces derniers souhaitent participer à certains séjours (séjours de longue durée notamment), il est utile que vous les rencontriez. Ceux dont les noms sont précédés d'un astérisque peuvent être joints pendant la journée. Les autres sont plus faciles à joindre à l'heure du déjeuner ou en soirée.

AQUITAINE

Région de Bordeaux, Dordogne, Lot et Garonne

Mr Francis GRANA 1 ter route de Balaresque 33360 CAMBLANES ET MEYNAC,
Tél : 05 56 20 66 01 ou 06 48 37 31 76,
email : francis.grana@yahoo.com

Sud Ouest sauf Gironde 32, 40, 64, 65

Mme Jackie LEGUAY 175 chemin Gainekolandak, Héraulit 64480 USTARITZ,
Tél : 05 59 93 11 99,
email : leguay.jackie@orange.fr

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ

Nevers

Muriel MARTY 24 bis rue Paul Vaillant-Couturier 58000 NEVERS
Tél : 06 10 02 73 35,
email : muriellambertmarty@gmail.com

BRETAGNE ET PAYS DE LOIRE

29, 44, 49, 56, 85

Mme Françoise LE FLOC'H 11 imp. Antoine Français 44000 NANTES,
Tél : 06 86 31 02 88,
email : francoiselefloch50@gmail.com

Mr Daniel VEDIEU 18 rue René Viviani 44200 NANTES,
Tél : 06 88 51 49 66,
email : vedieu.daniel@orange.fr

Anjou, Maine et Loire, 49 - Mayenne, 35

Mr BADOUET (conseiller bénévole) rue Volney 49000 ANGERS,
Tél : 06 15 17 20 71,
email : badouet@gmail.com

Cholet

Sophie POUPLIN, 29 rue de Roussel 49300 CHOLET
Tél : 06 15 63 27 59,
email : avendo.sophiep@gmail.com

Ille et Vilaine et Morbihan

Mme Emma PETIT
6 allée des Roses
35830 BETTON
Tél : 06 64 23 38 75
email : objectifanglais35@gmail.com

RÉGION CENTRE

Orléans

Mr Paul Agopian,
Tél : 06 66 80 84 16,
email : Agopian.pauljoseph@neuf.fr

Indre et Loire, Tours et sa région, Blois, Poitiers

TERRE DES LANGUES 4 place de la victoire 37000 TOURS,
Tél : 02 47 39 13 00, fax: 02 47 21 93 04,
email : infos@terredeslangues.com

Mme Odile LE PETIT 6 rue de Rochecorbon 37100 TOURS,
Tél : 06 15 41 92 55,
email : lavieilleroche@gmail.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Région de Montpellier

Association ARAM - L'Orée des Mas, Bâtiment Histophile, avenue du golf 34670 BAILLARGUES,
Tel : 04 67 58 35 11 fax : 04 67 58 32 74,
email : ericka@aram-france.com

NORD PAS DE CALAIS

Lille et sa région

Mme Marylène HERMANT 102 rue Colbert 59800 LILLE,
Tél : 03 20 30 10 70 ou 06 75 03 78 86,
email : mhermant2002@yahoo.fr

NORMANDIE

Calvados (sauf Vire)

Mme Christine Levibardon – Lecacheux 8, rue du Doyen Morière 14000 CAEN
Tél : 06 25 98 52 80

Régions de Vire, Coutances, Granville et Cherbourg

Mme Martine GOURNAY COUASNON 44 bis routes des cascades 14500 VAUDRY-VIRE,
Tél : 02 31 67 96 09 ou 06 08 67 08 17,
email : martinegournay@wanadoo.fr

PICARDIE

Région d'Amiens, Beauvais et Reims

Mme Isabelle DE LONGEVILLE 13 voie des Poiriers 80480 Dury,
Tél : 03 22 89 18 42 ou 06 83 28 84 86,
email : isadelongeville@hotmail.fr

PROVENCE-ALPES, CÔTE D'AZUR

Vaucluse et Bouches-du-Rhône

Mme Elizabeth BONNETOT la 4 impasse des cerisiers 13520 Paradou
Tél : 06 08 78 66 40,
email : elizabeth.buffy@9online.fr

Var, Alpes-de-Hautes-Provence et Alpes-Maritimes

Anne-Marie GUYOMARD 570 boulevard du docteur Felix Escudier 83000 Toulon
Tél : 06 13 63 57 54,
email : annemaguyomard@yahoo.fr

RHÔNE-ALPES

Grenoble et sa région, Lyon, Valence et sa région

Claude et Bernard RAMUS 20 av du Grand Chatelet 38100 GRENOBLE,
Tél : 06 88 98 59 61,
email : cbramus@cegetel.net

Région de Savoie, de Haute Savoie, Annecy

Marie GIULIETTI
Tél : 06 63 77 51 69,
email : marimanneq@gmail.com

Isère, sauf Grenoble, St Etienne et sa région, Lyon

Mme Mireille Legros
75 rue Michelet 42000 St ETIENNE
Tél : 06 14 09 58 88
email : mbleg@orange.fr

RÉGION PARISIENNE

Mme Geneviève ELTVEDT 4 rue Denis
Poisson 75017 Paris,
Tél : 06 87 66 74 43,
email : genevieve@terredeslangues.com

Mr et Mme André MIR 21 rue Clément
Ader 95160 MONTMORENCY,
Tél : 01 39 89 15 12,
email : and.mir@hotmail.fr

L'ENGAGEMENT DU CONTRAT QUALITÉ

— TERRE DES LANGUES EST LABELLISÉ —



**LE CONTRAT
QUALITÉ**
DE L'OFFICE

**L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE
DES SÉJOURS LINGUISTIQUES
ET ÉDUCATIFS**

TERRE DES LANGUES s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère chargé de la Jeunesse.

Le Contrat Qualité s'applique aux

- ▶ Séjours linguistiques de courte durée
- ▶ Voyages scolaires éducatifs
- ▶ Séjours de longue durée
- ▶ Séjours au pair
- ▶ Écoles de langue
- ▶ Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- ▶ Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger

**L'OFFICE CONTRÔLE
ET GARANTIT
les critères de qualité
concernant**

- ▶ les voyages
- ▶ l'encadrement
- ▶ le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- ▶ l'enseignement, la sélection des professeurs
- ▶ le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- ▶ l'organisation et le bon déroulement des séjours
- ▶ le respect des prestations annoncées.

**L'OFFICE
EST UN MÉDIATEUR**

L'Office a mis en place une commission de médiation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients.

Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

Le présent contrat est signé entre L'Office et ses membres actifs, organismes de séjours linguistiques et éducatifs.
L'OFFICE • 8 rue César Franck • 75015 Paris • T 01 42 73 36 70 • F 01 42 73 38 12 • info@office.org • www.office.org • Association loi 1901

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les brochures et les contrats de voyages proposés par les organisateurs de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R2115 à R21113 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.2117 et L.21117 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.2113 à R.21111 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.2115 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.2115 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Terre des Langues a souscrit auprès de la compagnie GENERALI un contrat d'assurance no AM 885 803 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 8 millions d'euros pour les dommages corporels et leurs immatériels consécutifs et 2 millions d'euros pour les dommages matériels garantis et dommages immatériels en résultant, selon les conditions légales et contractuelles en vigueur.

Extrait du Code du Tourisme

Article R.2113 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 2117, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.21131 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 13691 à 136911 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 1413 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 2112.

Article R.2114 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 2118 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 2119, R. 21110 et R. 21111 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 21115 à R. 21118.

Article R.2115 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.2116 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 13691 à 136911 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision

éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 2118 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 2114 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 2119,

R. 21110 et R. 21111 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 2114 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.2117 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.2118 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 21112, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.2119 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il reconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 2114, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.21110 Dans le cas prévu à l'article L. 21114, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.21111 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 2114.

Élèves de 10 à 18 ans
**ANNÉE SCOLAIRE, SEMESTRE
ET TRIMESTRE À L'ÉTRANGER**



ILES BRITANNIQUES / ALLEMAGNE / ESPAGNE
ÉTATS-UNIS / CANADA
AUSTRALIE / NOUVELLE-ZÉLANDE



TERRE DES LANGUES

TERRE DES LANGUES, 4 Place de la Victoire 37000 Tours
Tél : 02 47 39 13 00 - Télécopie : 02 47 21 93 04
www.terredeslangues.com - email : france@terredeslangues.com
Bureau ouvert de 9h00 à 12h45 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi

Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques – Membre de l'UNSE
Terre des Langues, SAS au capital de 35 550€
Immatriculation Atout France IM037110010 - APE - NAF 7911Z - Siret 414 103 259 00035
RCP : GENERALI 7 Bd Haussmann - Paris - Garantie financière GROUPAMA Noisy-le-Grand

— TERRE DES LANGUES EST LABELISÉ —
**LE CONTRAT
QUALITÉ**
DE L'OFFICE